



Règlement de sécurité de base de la FWCP

Février 2022

FWCP
route de la Sauvenière, 122
4900 Spa

Tél : 0497/441954
info@fwcp.site
www.fwcp.site

Table des matières

Préambule

1 Organisation du parachutisme sportif

- 1.1 La FWCP (Fédération Wallonne des Clubs de Parachutisme).
- 1.2 La Fédération Belge des Parachutistes (FBP).
- 1.3 L'Administration de l'Aéronautique.
- 1.4 L'Aéro Club Royal de Belgique (Aé.C.R.B.) et la Fédération Aéronautique Internationale (FAI).
- 1.5 L'ADEPS (Administration de l'Education Physique et des Sports).

2 Prescriptions de sécurité

- 2.1 Généralités.
- 2.2 Responsabilités au cours des sauts en parachute.
- 2.3 Conditions de participation.
- 2.4 Conditions météorologiques.
- 2.5 Altitudes de sécurité.

3 Equipement pour les sauts.

- 3.1 Parachutes.
- 3.2 Instruments.
- 3.3 Equipements de protection.
- 3.4 Caméras.

4 Les avions et les zones de sauts.

- 4.1 Avions largueurs.
- 4.2 Zones de sauts avec activité permanente.
- 4.3 Zones pour sauts de démonstration.

5 Instruction et disciplines

- 5.1 L'instruction de base.
- 5.2 Les disciplines.
- 5.3 Les sauts spéciaux.
- 5.4 Les brevets parachutistes

6 La licence d'instructeur et les qualifications.

- 6.1 Principes.
- 6.2 Les brevets d'instructeur.
- 6.3 Les qualifications.
- 6.4 Examineur.
- 6.5 Les commissions techniques.
- 6.6 Moniteur ADEPS.
- 6.7 Suspensions.
- 6.8 Procédures.
- 6.9 Brevets parachutistes FWCP

7 Sauts de démonstration ou sauts sur zone occasionnelle.

- 7.1 Demande d'autorisation.
- 7.2 Conditions.
- 7.3 Les sauts.
- 7.4 La zone de sauts.

8 Accidents.

- 8.1 Introduction.
- 8.2 En cas d'accident non mortel.
- 8.3 En cas d'accident mortel.

9 Annexes

- Annexe A : Critères pour l'obtention des brevets FAI.
- Annexe B : Rapport d'incident/accident.
- Annexe C : Brevets FF
- Annexe D : Brevets instructeur CSC
- Annexe E : Guide lines brevet CSC
- Annexe F : Progression wing suit
- Annexe G : Conseils pour l'emport d'une caméra
- Annexe H : Brevet videoman

Préambule

Le règlement de sécurité de base (RSB) de la FWCP est, comme son nom l'indique, un document qui pose les bases pour une pratique en sécurité du sport parachutiste à la FWCP.

Ce règlement s'articule en trois parties :

La première partie consiste en une brève description de l'organisation du parachutisme en Belgique et de son implication dans les différentes organisations.

Dans la deuxième partie, les prescriptions de sécurité, y compris les définitions des limites autorisées, sont décrites.

Enfin, l'enseignement, qui constitue un des fondements de la politique de sécurité, sera examiné en détail.

Plusieurs annexes concernant certains requis

1 Organisation du parachutisme sportif

La FWCP (Fédération Wallonne des Clubs de Parachutisme).

La FWCP est une organisation/fédération dirigeante dont les statuts ont été établis par les associations qui, en Wallonie, pratiquent le parachutisme sportif.

Le but général de la FWCP est de promouvoir et de réglementer le parachutisme sportif sous tous ses aspects.

La FWCP est reconnue par l'ADEPS et la communauté française. Elle représente les parachutistes sportifs auprès des administrations et des différentes organisations.

Et ce faisant :

- obtient pour les centres ou clubs FWCP les autorisations nécessaires sur base des critères établis.
- se charge de l'établissement, de la prolongation et de la reconnaissance des brevets et licences ainsi que de la présentation des records auprès des commissions sportives concernées.
- organise les championnats régionaux FWCP et, en présence de participants des autres communautés, les championnats nationaux.
- sélectionne les parachutistes FWCP pour la participation à des compétitions internationales.
- la FWCP est responsable de l'application des règlements de sécurité de base qui ont pour ses membres un caractère d'obligation.
- la FWCP est responsable de la formation des parachutistes ainsi que de ses cadres instructeurs.

La Fédération Belge des Parachutistes (FBP).

La FBP est l'organisme de coordination qui regroupe, outre la FWCP, la Fédération des Parachutistes flamands (VVP). Cette association a pour but d'harmoniser les règlements entre les fédérations régionales et de représenter les parachutistes auprès des organisations nationales. Elle fixe aussi les conditions pour la participation aux compétitions internationales.

L'Administration de l'Aéronautique.

Le parachutisme sportif est, en Belgique, sous l'autorité de l'Administration de l'Aéronautique qui dépend du SPF Mobilité et des Transports et est régi par la directive GDF-05.

Ce règlement prévoit que le saut en parachute, hors d'une situation d'urgence, est interdit en Belgique, à moins d'une autorisation spéciale des autorités concernées ...

Dans la circulaire, le parachutisme est défini comme le saut à partir d'un aéronef, ce qui implique que le saut de BASE n'est pas considéré comme étant une activité parachutiste.

L'Aéro Club Royal de Belgique (AéCRB) et la Fédération Aéronautique Internationale (FAI).

La Fédération Aéronautique Internationale (FAI) est représentée en Belgique par l'Aéro Club Royal de Belgique (AéCRB) dont la FWCP est membre.

A l'intérieur de la FAI, la responsabilité du parachutisme est du ressort de la Commission Internationale pour le Parachutisme (IPC).

L'AéCRB délivre les licences sportives et fixe les conditions pour l'établissement ou l'amélioration de records. L'AéCRB nomme les commissaires sportifs et délivre les certificats de performances. Les conditions et prescriptions pour la délivrance des licences sont reprises dans le code FAI section 5 : parachutisme (voir annexe).

Les brevets supérieurs peuvent être délivrés en accord avec les exigences de la commission sportive de l'AéCRB.

1.5 ADEPS (Administration de l'Education Physique et des Sports).

L'ADEPS est un organisme émanant de la Communauté Française qui est responsable de l'organisation et de la coordination des activités sportives dans notre communauté. Le parachutisme étant considéré comme une activité sportive officielle, la FWCP se tourne vers cette instance pour les questions relatives aux lignes de conduite générales et à la politique concernant la pratique sportive.

2 Prescriptions de sécurité

Généralités.

- 2.1.1 Toute personne qui effectue un saut en parachute doit être titulaire d'une assurance aux normes légales. Nul ne peut effectuer un saut et aucun pilote (responsable du largage à bord d'un avion) ne peut autoriser un saut si ce dernier constitue un danger pour les aéronefs et/ou les parachutistes et/ou pour des personnes et/ou des biens au sol. Sous le terme de saut en parachute sont repris aussi bien la chute libre que le vol sous voile, du départ de l'aéronef à l'atterrissage.
- 2.1.2 Le règlement de base de sécurité de la FWCP présente, pour les clubs qui y sont affiliés, une obligation et les déviations par rapport à celui-ci ne sont admises que sur dérogation écrite du Directeur Technique. On attend de chacun, quel que soit son niveau, de connaître et de respecter le règlement de sécurité de base de la FWCP (affiché dans chaque centre). Toutefois, chaque chef de centre peut éditer chez lui des règles plus restrictives.
- 2.1.3 La prise de substances qui peuvent altérer la conscience, comme par exemple des boissons alcoolisées, des tranquillisants, etc. entraîne pendant toute la durée de leur action une diminution des capacités et par conséquent, conduit à une interdiction de saut. Dans ce contexte, on se reportera au règlement d'ordre intérieur (ROI) article 2.
- 2.1.4 En cas de non-respect grave ou répétitif des règles sus-mentionnées, les responsables des centres de sauts doivent prendre des sanctions qui seront notées dans le carnet de sauts du contrevenant et communiquées à la FWCP.
- 2.1.5 Tout non-respect sérieux des RSB par un parachutiste et, à plus forte raison par un titulaire d'un brevet d'instructeur, sera soumis à une commission de discipline qui pourra, après avoir entendu un exposé des faits, proposer une sanction à l'égard du contrevenant. La sanction au sein du club peut toutefois être plus sévère.
- 2.1.6 En cas d'incident, un rapport doit être rédigé (voir annexe B) de manière à ce que les parachutistes et les autres centres puissent en tirer les leçons.

Responsabilités au cours des sauts en parachute.

- I.2.1 Le chef de centre (DT) ou son remplaçant assure la responsabilité et la coordination des activités de sauts en cours et doit, de ce fait, être physiquement présent au cours de cette activité.
- I.2.2 Le chef-pilote assure la responsabilité du respect des règlements aériens et de la sécurité générale à bord de son avion.
- I.2.3 Les élèves* ne peuvent effectuer des sauts que sous la responsabilité et la présence effective d'un instructeur qualifié à bord de l'avion (*élève = non titulaire du brevet B). Dans tous les autres cas, la présence à bord d'un titulaire d'au moins un brevet C est requise.
- I.2.4 Il existe une différence de niveau et de responsabilité entre les sauts qui sont effectués dans les centres et ceux qui sont effectués dans d'autres endroits, comme les sauts de démonstration.

Synthèse

Sauts effectués dans un club ou dans un centre

Qui saute ?	Elève OA Chute libre AFF	Brevet A	Brevet B	Brevet C ou plus
Responsabilité générale	Directeur technique	Directeur technique	Directeur technique	Directeur technique
Responsabilité pour le saut / accompagnement	Instructeur en charge	Instructeur	Le parachutiste lui-même	Le parachutiste lui-même
Responsabilité dans l'avion	Instructeur en charge	Instructeur	Instructeur ou titulaire brevet C	Le parachutiste lui-même

Sauts de démonstration

Qui saute ?	Titulaire d'un brevet C mini avec autorisation du chef de centre/DT
Responsabilité générale	Chef de centre ou DT
Responsabilité pour le saut	Le parachutiste lui-même
Responsabilité dans l'avion	Instructeur ou titulaire d'un brevet D désigné par le chef de centre

Conditions de participation.

- 2.1.1 Tout candidat à la formation de parachutiste sportif devra avoir au minimum 16 ans dans l'année en cours.
- 2.1.2 Avant le début de la formation, le candidat devra avoir passé une visite médicale.
- 2.1.3 De plus, avant le début de la formation, le candidat devra avoir souscrit une assurance en conformité avec l'Arrêté Royal du 4 juillet 1978 qui définit les modalités des assurances couvrant les activités sportives.

Conditions météorologiques.

2.1.4 Visibilité et couverture nuageuse

- 2.1.4.1 Les vols de largage de parachutistes se conforment aux directives météorologiques de l'Administration de l'Aéronautique.
- 2.1.4.2 Pour le largage de parachutistes, la règle est que la couverture nuageuse ne doit pas être inférieure à 3.000 ft AGL (above ground level) et que la visibilité dans la zone entre le sol et les nuages ne doit pas être inférieure à 3 km.

2.1.5 Vent

- 2.1.5.1 Avant de pratiquer des sauts en parachute, il est obligatoire de connaître les conditions de vent tant au sol qu'en altitude.
- 2.1.5.2 Vitesse de vent maximum au sol permise :
jusqu'au brevet C inclus : maximum 7 m/sec. à partir du brevet C : maximum 12,86 m/ sec. (25 nœuds) (GDF O5)
Exception : sauts de nuit : maximum 7 m/sec.

Altitudes de sécurité.

- 2.1.5.3 Les altitudes de sécurité sont toujours exprimées par rapport à l'endroit d'atterrissage (above ground level). En fonction du type de saut, de l'équipement utilisé ou du niveau d'expérience, les minima cités ci-dessous peuvent être remontés.
- 2.1.5.4 Tout parachutiste doit avoir actionné l'ouverture de son parachute au dessus de 3000 ft AGL. (il devra toujours tenir compte de la distance d'ouverture de sa voile !)

3 Equipement pour les sauts

Parachutes.

- 3.1.1 Les exigences qui sont liées à un parachute ne doivent en aucun cas dépasser les possibilités de l'utilisateur, que ce soit au niveau de l'expérience ou des connaissances. L'équipement de saut doit au minimum comporter les éléments suivants :
- un harnais avec le sac pour les voiles
 - un parachute principal convenable
 - un parachute de réserve agréé qui ne doit être utilisé qu'en cas de nécessité.

Le propriétaire d'un parachute est celui qui, en première ligne, est responsable de la composition correcte de son équipement.

- 3.1.2 Le montage d'un équipement doit être effectué en conformité avec les prescriptions du constructeur.
 Avant une première mise en service, en cas de changement de propriétaire et au minimum une fois par an, l'équipement doit être contrôlé par un technicien (rigger) et déclaré bon pour le service.
 Les modifications structurelles ou les réparations qui peuvent mettre en cause les caractéristiques de vol d'un équipement doivent être effectuées exclusivement par un master rigger. Une liste des « riggers » est annuellement communiquée par la commission des riggers à la FWCP.

- 3.1.3 Chaque parachute doit posséder un carnet de parachute reprenant l'identification du (des) propriétaire(s), les contrôles annuels, les réparations, etc. Avant chaque saut, les parties importantes de l'équipement doivent être vérifiées par l'utilisateur (pin check, ... etc.). Pour les parachutistes qui ne sont pas encore titulaires du brevet B, ce contrôle doit être effectué par un instructeur. Il est recommandé qu'avant le saut, les parachutistes contrôlent mutuellement leur équipement.

3.1.4 Pliage des parachutes

3.1.4.1 Parachute principal

- Parachute élève (matériel du club)

La responsabilité du pliage et le contrôle du parachute principal sont uniquement du ressort de :

- un instructeur ou un rigger
- un vérificateur agréé par le club qui a prouvé ses capacités
- l'utilisateur lui-même, pour autant qu'il soit titulaire au minimum du brevet A et qu'il ait prouvé ses capacités.

- Les autres parachutes principaux

Le pliage et le contrôle des autres parachutes principaux sont faits sous la responsabilité individuelle de chaque parachutiste, pour autant qu'il soit titulaire au minimum du brevet A et qu'il ait prouvé ses capacités.

Le pliage des parachutes tandem peut être effectué par des non-parachutistes, pour autant que ceux-ci aient prouvé leurs capacités. L'instruction et la qualification sont organisées par la commission des instructeurs qualifiés.

3.1.4.2 Parachute de secours

Le pliage des parachutes de secours ainsi que la fermeture des containers de réserve doit toujours être effectués en conformité avec les instructions du constructeur.

Tous les parachutes de secours doivent être plombés. Le plomb doit porter des indications permettant d'identifier le plieur.

Le pliage des parachutes de secours ne peut être effectué que par :

- un technicien en parachutes/rigger .

A chaque parachute de secours est affectée une fiche de pliage sur laquelle doivent être mentionnés :

la date des pliages

les autres manipulations

le nom du plieur ou du manipulateur

Chaque parachute de secours doit être périodiquement ouvert, contrôlé et replié en conformité avec les instructions du constructeur. La direction technique fixe, en accord avec le conseil d'administration, un intervalle de temps entre les pliages périodiques de manière à standardiser les procédures.

Actuellement, le parachute de secours doit être vérifié un fois par année en ce qui concerne la FWCP.

Instruments.

3.1.5 **Altimètre**

L'utilisation d'un altimètre visuel et/ou d'un altimètre sonore est obligatoire à partir d'une altitude de saut de 1.500 m. / 5.000 ft AGL.

3.1.6 **AAD**

Tous les équipements doivent être munis d'un dispositif d'ouverture de sécurité automatique AAD (Automatic Activation Device) opérationnel (donc allumé). Les dispositifs AAD doivent être entretenus et périodiquement testés en conformité avec les préconisations des constructeurs.

Equipements de protection.

Pendant toute la durée du saut, une protection appropriée pour la tête est requise. Jusqu'au brevet B, le port du casque est obligatoire.

Les chaussures doivent offrir une protection suffisante.

Au cas où des gants sont utilisés, ceux-ci ne doivent pas diminuer la mobilité des mains et des doigts ni contrarier les procédures d'urgence.

Pour tous les sauts en chute libre, il est conseillé de se protéger les yeux de manière appropriée (lunettes ou casque intégral).

Aucune pièce de vêtement du parachutiste ne peut influencer sur l'exécution des procédures d'urgence. Ceci est aussi, bien entendu, valable pour le reste de l'équipement.

Caméras.

Avant d'être autorisé à emporter une caméra ou un appareil photo, le parachutiste devra être au minimum titulaire du brevet C de la FWCP et avoir lu et compris les recommandations éditées par la FWCP.

Pour les sauts caméra en accompagnement d'un saut AFF, le videoman accompagnant un saut AFF doit être lui-même instructeur AFF et l'accord du ou des instructeurs AFF.

Pour les sauts caméra en accompagnement d'un tandem, le tandem master doit donner son accord. Le videoman doit avoir minimum 400 sauts et réussi les tests théoriques et pratiques édités par la FWCP.

Cas Spécial : Emport Handycam. (poignet)

En ce qui concerne les instructeurs tandem, un minimum de 500 sauts tandem est requis.

L'utilisation d'un altimètre visuel et d'un altimètre sonore est obligatoire pour effectuer des sauts caméra.

L'emport d'une camera sur le casque présente des risques, entre autre lors d'une libération. De ce fait, les casques doivent être, soit munis d'un système de libération, soit l'ensemble caméra-support ou le support même ne doit pas présenter de saillie ni de possibilité d'accrochage (par exemple modèle de type « cookie »).

Quelque soit le type de saut, l'utilisation d'une « perche » où est fixée la caméra est interdite.

4 Les avions et les zones de sauts.

Avions largueurs.

- 4.1.1 Les règles de compatibilité d'un avion avec les opérations de largage de parachutistes sont fixées par l'Administration de l'Aéronautique. L'équipement radio à bord doit permettre la communication bi-latérale avec le contrôle aérien.
- 4.1.2 Pour les sauts à ouverture automatique, la ligne statique doit être fixée à un point de la structure de l'avion en accord avec les prescriptions du constructeur.
- 4.1.3 En cas de besoin, la sangle d'ouverture automatique doit pouvoir être sectionnée.
- 4.1.4 Toutes les personnes à bord d'un avion qui effectue un largage de parachutistes doivent porter un parachute.
- 4.1.5 Le pilote d'un avion de largage doit être titulaire d'une autorisation particulière. Un membre titulaire d'une licence de pilote privé peut demander cette autorisation à l'Administration de l'Aéronautique.
- 4.1.6 Le pilote est responsable du respect des règlements aéronautiques et de la sécurité générale à bord. En collaboration avec le responsable du largage, le pilote fera en sorte que toutes les mesures soient prises pour assurer le déroulement des sauts en toute sécurité.

Zones de sauts avec activité permanente.

- 4.1.7 L'agrément d'une zone de sauts dépend de la direction de l'Administration de l'Aéronautique qui donne ou non son accord. L'autorisation n'est jamais donnée que pour une période limitée et elle peut être retirée à tout moment, en particulier lorsque les exigences techniques et/ou administratives ne sont pas ou plus respectées.
- 4.1.8 Pour les exigences techniques et administratives, on se référera à la circulaire de la direction de l'Administration de l'Aéronautique.

Zones pour sauts de démonstration.

Voir chapitre 7.

5 Instruction et disciplines

L'instruction de base.

5.1.1 O.A. Ouverture automatique/static line

5.1.1.1 Définition

Les sauts à ouverture automatique sont les sauts au cours desquels le parachute est ouvert au moyen d'une sangle (SOA/static line) d'ouverture qui est reliée à l'avion.

5.1.1.2 Formation

La formation à l'automatique se compose de 2 parties :

A) *La formation au sol*

La formation comprend au moins les éléments suivants, qui doivent être donnés par un instructeur agréé :

- le saut et la descente sous voile ;
- les procédures particulières sous voile et à l'atterrissage ;
- les procédures d'urgence ;
- les composants du parachute et le pliage de la voile principale.

La FWCP détient un exemplaire du manuel d'instruction qui a été agréé par la commission.

Le candidat doit présenter un examen théorique et l'avoir réussi pour pouvoir considérer son entraînement au sol comme terminé.

B) *La formation pratique/les sauts*

Il peut se passer au maximum un mois entre la formation au sol et la formation pratique.

L'élève sera contrôlé en permanence et pris en charge jusqu'au saut par l'instructeur. Il sera souhaitable qu'un second instructeur prenne l'élève en charge pour l'atterrissage. Un contact radio entre cet instructeur et l'élève est recommandé. Après le saut, l'élève recevra un « debriefing » au cours duquel l'instructeur lui signalera les éventuelles erreurs commises. Les remarques et commentaires seront consignés dans le carnet de sauts de l'élève.

A partir du 2^{ème} saut en ouverture automatique, le geste d'ouverture du parachute principal peut être simulé, en préparation à la progression vers l'ouverture commandée. La poignée-témoin doit être identique et se trouver au même endroit que la poignée utilisée pour la chute libre.

Le cours est considéré comme réussi lorsque l'élève est capable de quitter l'avion sans perte de stabilité. La décision revient à l'instructeur responsable en accord avec le chef de centre. La décision (positive) sera notée dans le carnet de sauts et sera signée par

l'instructeur. Pour pouvoir entamer la formation à la chute libre (méthode traditionnelle), l'élève devra, en plus, au cours de 2 sauts consécutifs, effectuer une poignée-témoin sans perte de stabilité. La dernière poignée-témoin et le premier saut en chute devront être obligatoirement effectués au cours du même week-end.

5.1.1.3 Materiel

A) Le parachute principal doit permettre, même en cas d'erreur de l'élève, d'assurer un atterrissage dans de bonnes conditions de sécurité et être configuré par le fabricant comme un parachute élève. Cela signifie, entre autres, que ce parachute :

- a les commandes réglées de manière telle qu'elles rendent impossible toute manœuvre extrême ;
- a été préalablement testé et réglé.

B) L'équipement parachute doit comporter obligatoirement les éléments suivants :

- pour le sac harnais : un dispositif RSL (Reserve Static Line)
- un dispositif AAD (Automatic Activation Device)

5.1.2 **La chute libre (formation traditionnelle)**

5.1.2.1 Définition

La formation à la chute libre (par la méthode traditionnelle) est la suite logique de la formation en automatique, l'élève apprenant seulement à activer lui-même l'ouverture de son parachute après avoir quitté l'avion.

5.1.2.2 Formation

A) Responsabilité

La formation à la chute libre se déroule sous la responsabilité et le contrôle d'un instructeur compétent. L'instructeur évalue chaque saut et consigne ses observations dans le carnet de sauts de l'élève.

B) Partie chute libre

Les premiers sauts servent à apprendre la position correcte et l'ouverture du parachute en position stable.

Pour la suite de cette formation, on peut se référer au cours établi par la commission ad-hoc.

Quand l'élève a terminé sa formation chute libre en ayant satisfait à un test de sécurité, il est déclaré par l'instructeur, en accord avec le chef de centre, « admis hors du statut d'élève ». La décision est notifiée dans le carnet de sauts de l'élève et signée par le chef de centre.

Interruption de la formation chute libre

Même s'il est toujours possible d'interrompre la progression en chute libre à n'importe quel moment pour la reprendre ultérieurement, il est cependant recommandé d'éviter de telles interruptions.

Après une interruption de 6 mois ou plus, il sera demandé de refaire un ou deux sauts d'un niveau inférieur à celui acquis avant l'interruption ; ce type de saut sera décidé par le chef de centre. En cas d'évaluation positive de ce ou ces sauts par un instructeur, l'élève pourra reprendre la formation là où il l'avait laissée.

5.1.2.3 Matériel

Voir 5.1.1.3

5.1.3 Chute libre: Accelerated Free Fall (AFF)

5.1.3.1 Définition

La formation AFF a été développée aux USA; elle permet à l'élève d'effectuer, en sept étapes ou niveaux, des sauts en chute libre en sécurité et d'une manière complètement contrôlée.

Au sein de la fédération, le premier saut (depuis 2019) est un saut tandem didactique. Au cours de ces 7 niveaux, l'élève sera accompagné, pour les niveaux 2 et 3, par deux instructeurs puis, à partir du 4^{ième} niveau, par un seul instructeur.

Les clubs sont autorisés mais non obligés à inclure de la soufflerie « indoor » dans la formation.

La formation constitue un module unique et se base sur les normes établies par l'USPA (United States Parachute Association). Celles-ci ont été traduites sous la forme de cours pour instructeurs AFF et appliquées.

Les déviations essentielles par rapport à cette doctrine doivent être convenues avec la commission compétente et agréées par écrit par la direction technique.

5.1.3.2 Formation

Pour le contenu de cette formation, on se reportera au cours établi par la commission ad-hoc.

L'instructeur qualifié décide, en accord avec le chef de centre, de libérer l'élève quand celui-ci a terminé avec succès son instruction. La décision est notifiée dans le carnet de sauts de l'élève et signée par le chef de centre.

Il peut se passer au maximum un mois entre la formation au sol et la formation pratique.

5.1.3.3 Interruption de la formation AFF

- Pendant la formation AFF, on vérifiera sur la base du carnet de sauts si les buts d'instruction du saut précédent ont été atteints. Après une interruption, on peut toujours être amené à faire redescendre l'élève à un niveau inférieur.
- Un élève AFF qui n'a pas complètement terminé sa formation devra, en cas d'interruption de plus de 30 jours, reprendre avec un saut de niveau 4 ou inférieur.
- Un élève AFF qui a terminé sa formation mais ne possède pas encore le brevet A devra, en cas d'interruption de plus de 30 jours, reprendre avec un saut de niveau 4.

5.1.3.4 Matériel

Voir 5.1.1.3

L'utilisation d'un altimètre visuel est une obligation pour l'élève AFF ainsi que pour le jumpmaster.

Les disciplines.

REMARQUE IMPORTANTE

La formation ultérieure commence directement après que l'instruction chute libre soit terminée et ce, que l'on ait suivi la méthode classique ou la méthode AFF.
Le passage de la formation de base à la formation ultérieure s'accompagne généralement de l'acquisition de son propre équipement de saut.

Il importe, à ce niveau, de vérifier si le parachutiste a été formé au type d'ouverture de son parachute. Il sera déconseillé, lors de l'apprentissage d'une discipline, de changer le type d'équipement que l'on utilise.

Tout changement de type d'équipement exigera un briefing par un instructeur compétent et la réalisation d'exercices destinés à créer un automatisme dans l'utilisation du nouveau matériel.

Un parachutiste qui est au niveau entre le brevet A et le brevet B et qui n'a plus sauté depuis plus d'un an devra refaire un saut AFF de niveau 4 avec un instructeur.

5.1.4 Précision d'atterrissage.

5.1.4.1 Définition

Les sauts de précision sont des sauts au cours desquels on s'efforce d'atterrir sur ou le plus près possible d'un endroit déterminé.

5.1.4.2 Conditions

En principe, on devrait pouvoir commencer les sauts de précision à partir du premier saut. Il faut toutefois faire attention à ce que l'élève ne fasse aucune manœuvre dangereuse dans le but d'atteindre la cible à tout prix.

5.1.5 Sauts de voltige (style)

5.1.5.1 Définition

Les sauts de voltige sont des sauts au cours desquels une série de figures prescrites doivent être effectuées durant la chute libre.

5.1.5.2 Conditions

On peut commencer à effectuer des sauts de voltige lorsque l'on a terminé avec succès sa formation à la chute libre par la méthode traditionnelle ou en AFF.

5.1.6 Sauts en formation (vol relatif ou formation skydiving)

5.1.6.1 Définition

Les sauts en formation ont pour but de former pendant la chute libre des formations prescrites avec un groupe de parachutistes (minimum 2 personnes).

5.1.6.2 Conditions

Pour participer à des sauts de formation avec d'autres parachutistes qu'un instructeur, un parachutiste doit au moins avoir terminé sa formation chute libre traditionnelle ou AFF, avoir effectué une formation CSC (cours de sécurité en chute) avec un instructeur qualifié (voir annexe E).

Le candidat devra avoir au moins obtenu le brevet A (25 sauts) avant d'entamer sa formation.

5.1.7 Le voile contact (CRW ou Canopy Relative Work)

5.1.7.1 Définition

Les sauts de voile contact ont pour but de réaliser des formations prescrites de parachutes ouverts.

5.1.7.2 Conditions

Le débutant en voile contact doit être au minimum titulaire d'un brevet C.

Il doit suivre un cours sous la direction d'un initiateur qualifié. Ces sauts seront répertoriés dans le carnet de sauts.

L'instructeur de voile contact décide si le parachutiste a satisfait au cours et le notifie dans le carnet de sauts qui sera signé par le chef de centre.

Pour cette discipline, l'utilisation d'un RSL n'est pas autorisée et la présence d'un couteau est obligatoire (hook knife).

5.1.8 Skysurf

5.1.8.1 Définition

Les sauts de skysurf sont des sauts au cours desquels le parachutiste vole sur une planche accrochée à ses pieds.

5.1.8.2 Conditions

6) Niveau technique minimum

- un parfait contrôle de la position du corps en stand-up (chute debout), de la sortie à

l'altitude d'ouverture ;

- un parfait contrôle de la position du corps au cours des exercices suivants :
- Pirouette à 360° à gauche et à droite en position de stand-up ;
- Stand-up – salto arrière – stand-up;
- Stand-up – salto avant – stand-up;
- La possibilité, en position de stand-up, de remédier à toute instabilité.

Au cours des 25 premiers sauts, ces exercices seront effectués avec une planche de petite taille, sur laquelle les pieds sont placés côte à côte. Par la suite, une planche de plus grande taille peut être utilisée sur laquelle les pieds seront positionnés l'un derrière l'autre.

L'appréciation des capacités avant les premiers sauts de skysurf, comme au cours des étapes suivantes, sera laissée au chef de centre ou à un initiateur compétent désigné. Un parachutiste qui effectuerait des sauts de skysurf sans en avoir reçu la formation ad hoc se verrait immédiatement sanctionné par le chef de centre.

A) Equipement pour le saut

- Pas de combinaison de chute assis avec des ailes simples ou doubles pour les 10 premiers sauts ou pendant les sauts de free style préparatoires.
- Des chaussures de sport qui permettent une bonne tenue de l'articulation sans limiter la souplesse.
- Un pull-over supplémentaire, une combinaison de free style ou de skysurf sont recommandés.
- Des gants de free style sont, dans tous les cas, recommandés.
- L'utilisation d'un altimètre sonore est obligatoire.

B) Planche de surf

Lorsque le rapport poids/surface dépasse 0.7 kg/cm², la planche doit être équipée d'un parachute frein. Si ce rapport est inférieur à 0.7 kg/cm², un parachute frein est interdit. Pour les planches moyennes (1,2 m) à grandes (75% de la taille du parachutiste), le parachute frein est déconseillé.

Le système d'accrochage des pieds à la planche doit être construit de manière stable et simple et doit être caractérisé par un accrochage rapide dans l'avion et un décrochage garanti en cas de problème.

Sur la surface inférieure de la planche, tous les points d'attache doivent être protégés de manière à éviter tout dégât à l'avion. Il est recommandé que la planche soit bordée de caoutchouc afin de constituer une protection à la sortie en cas de formation de skysurfers ou lors du décrochage.

Un coussin de largage pour décrocher la planche sera situé à hauteur du bassin du parachutiste et devra pouvoir être atteint en position tendue. L'activation du système de décrochage devra être répétée au sol et un décrochage certain devra chaque fois être obtenu.

Le skysurfer est, dans tous les cas, le seul responsable de la qualité de sa planche et cette dernière doit être homologuée par le chef de centre.

5.1.8.3 Règles de sécurité

- A) La sortie, les contrôles de sécurité, la position stand-up, la position assise et la simulation d'ouverture devront être répétées extensivement au sol avant le premier saut. Un initiateur contrôlera et assistera ces exercices.
- B) Les 25 premiers sauts seront effectués avec une planche pour débutant. La hauteur minimum du saut sera de 10.000 ft AGL et, au cours des premiers sauts, l'ouverture du parachute se fera entre 6.000 et 5.000 ft AGL. Au fur et à mesure, l'altitude d'ouverture pourra être réduite à 4.500 ft AGL.
Ensuite, un minimum de 30 sauts effectués avec une planche intermédiaire pour pouvoir passer à une planche pour confirmés.
- C) Pour l'ouverture du parachute, on devra adopter une position stable pour laquelle on s'est préalablement entraîné, de manière à être sûr que l'extracteur puisse fonctionner convenablement. En cas d'instabilité irrécupérable, la planche doit directement être décrochée avant que le parachute ne puisse être ouvert. En cas de problème au parachute principal lors de l'ouverture planche aux pieds, il faut d'abord décrocher celle-ci avant de larguer la voile principale et d'ouvrir le parachute de réserve. L'utilisation d'un RSL est interdite et la présence d'un couteau (hook knife) est obligatoire. L'extracteur doit être situé sous le sac principal (BOC) et ne peut, en aucun cas, être situé sur la jambière (ROL).
- D) Les sauts de formation de skysurf ne pourront être engagés que par des parachutistes ayant plus de 100 sauts en skysurf. Pour accompagner un skysurfer, un parachutiste devra au moins avoir le brevet C et avoir reçu un briefing d'un initiateur et du skysurfer lui-même.

5.1.9 **Freeflying**

5.1.9.1 Définition

Les sauts de freefly sont caractérisés par une vitesse de chute plus importante qui est atteinte au gré des différentes positions comme par exemple : la chute assis, le stand-up (debout) ou le headdown (tête en bas).

5.1.9.2 Equipement de saut

Les velcros sur le sac sont déconseillés. Le système d'ouverture devra être, soit un hand deploy sous le sac principal (BOC), soit un pull out.

Avant d'être autorisé à participer à un saut en Freefly, l'équipement du parachutiste devra avoir été contrôlé par un instructeur qualifié ou un rigger et avoir été déclaré « bon pour le service ».

Un altimètre sonore et un casque dur sont obligatoires. (voir Annexe E)

5.1.9.3 Progression en freefly

Les premiers sauts doivent être faits en chute assis. Dès que le parachutiste arrive à maîtriser cette position (c.à.d. se déplacer en chute assis, vers l'avant et vers l'arrière ainsi qu'effectuer des tours volontaires et contrôlés à 360°), il peut commencer à se mettre à la chute debout (stand-up). C'est seulement ensuite qu'il passera à la position tête en bas (headdown).

Les premiers sauts en formation ne pourront être exécutés qu'après avoir suivi une formation avec un instructeur freefly qualifié qui déterminera le type de saut futur que le débutant pourra exécuter.

Pour exécuter des sauts en formation, le débutant doit être au minimum titulaire d'un brevet B.

Les différents brevets en freefly sont repris en annexe C.

5.1.10 **Le vol en wingsuit**

5.1.10.1 Définition

Les wingsuits sont des combinaisons comportant des ailes cellulaires au niveau des bras et des jambes et ont pour but d'obtenir, par diminution de la vitesse verticale, une forte augmentation du déplacement horizontal.

5.1.10.2 Conditions

Les fabricants de wingsuits conseillent en général un minimum de 500 sauts.

Toutefois, avec autorisation du DT du centre, la formation pourra débuter à partir du brevet C de la FWCP.

De plus, l'usage de certains types de parachutes lors des sauts en wingsuit est déconseillé. La responsabilité repose dans ce cas sur chaque parachutiste lui-même. Dans tous les cas, le premier saut ne pourra être fait qu'après avoir suivi un cours spécifique donné par un instructeur wingsuit qualifié et le chef de centre et le pilote devront avoir été informés et avoir donné leurs autorisations. Seul le système d'ouverture par hand deploy sous le sac (BOC) est autorisé et l'utilisation d'un altimètre sonore est obligatoire. (VOIR DETAILS ANNEXE F)

5.2.8. Canopy Piloting « SWOOP »

5.2.8.1 Conditions

Etre titulaire du brevet D (500 sauts)

Utiliser un AAD spécifique au swoop est fortement recommandé

Avoir suivi un cours spécifique.

Les sauts spéciaux.

Tous les sauts spéciaux dont les normes sont définies ci-dessous sont soumis à l'autorisation du directeur technique du centre.

5.1.11 Sauts tandem

5.1.11.1 Définition

Les sauts tandem sont des sauts au cours desquels une personne (le passager tandem) peut effectuer un saut en parachute avec une aile de grande dimension en étant accroché, au moyen d'un harnais spécial, au harnais d'un parachutiste (l'instructeur tandem) qui a reçu une formation particulière.

5.1.11.2 Conditions

Les sauts en tandem seront effectués par les instructeurs tandem en conformité avec les instructions des constructeurs des équipements tandem.

Le passager doit remplir les conditions suivantes :

- a) Etre d'une taille qui permette d'endosser le harnais passager.
- b) Les mineurs (moins de 18 ans) devront présenter une autorisation écrite des parents ou des personnes qui en ont la charge.
- c) Avoir signé une déclaration de (bonne) santé et ne pas présenter d'anomalie physique évidente qui pourrait augmenter le risque lié au saut. En cas de doute, l'avis d'un médecin sera à solliciter.
- d) Les personnes qui présenteraient une anomalie physique ne pourront sauter qu'après l'autorisation du médecin et du chef de centre et avec un tandem master expérimenté désigné par le chef de centre.
- e) Avoir reçu une information portant au moins sur la sortie de l'avion, le déroulement de la chute et l'atterrissage, que ce soit dans des conditions normales ou particulières.
- f) Avoir souscrit une assurance pour son passager.

5.1.11.3 Le matériel

Le système tandem doit correspondre aux exigences suivantes :

- a) Description :
L'équipement pour les sauts tandem doit avoir été conçu dans ce but et doit consister en un ensemble sac avec un harnais qui permette d'accrocher, sur le devant, le harnais du passager. De plus, l'équipement doit être muni d'un AAD spécialement calibré pour les sauts tandem.
- b) Autorisation :
Le système complet doit avoir été, dans son pays d'origine, testé et approuvé par une instance officielle et devra en plus être approuvé par la FWCP.
- c) Normes de sécurité :
 - L'altitude minimum pour effectuer un saut tandem est de 6.500 ft AGL.

- L'altitude minimum d'ouverture est de 5.000 ft AGL.
- L'utilisation d'un altimètre visuel est obligatoire ; l'altimètre sonore est également obligatoire en cas d'utilisation d'une handycam.
- Les sauts en freefly avec un passager tandem sont interdits par les constructeurs.

5.1.12 Sauts de nuit

5.1.12.1 Définition

Les sauts de nuit sont des sauts qui sont effectués dans une partie de la journée comprise entre 30 minutes après le coucher et 30 minutes avant le lever du soleil.

5.1.12.2 Conditions

- Il faut, pour effectuer un saut de nuit, obtenir une autorisation qui doit être demandée par le directeur technique du centre.
- La vitesse maximum de vent autorisée est de 7 m/sec. La visibilité ne peut, en aucun cas, être inférieure à 8 km et la zone d'atterrissage doit être éclairée de manière telle que, de l'avion, la piste puisse être distinguée de la zone d'atterrissage des parachutistes.
- Les parachutistes doivent avoir au minimum le niveau du brevet C et avoir reçu une information spécifique à la pratique des sauts de nuit.
- Les sauts tandem de nuit ne peuvent être exécutés que par des master tandems expérimentés désignés par le chef de centre.

5.1.12.3 Equipement

- Un altimètre visuel éclairé ou fluorescent ainsi qu'un altimètre sonore sont obligatoires.
- Une lumière qui sera nettement visible aussi bien en chute que parachute ouvert est obligatoire.
- Une lampe de poche est recommandée.

5.1.13 Sauts dans l'eau

5.1.13.1 Définition

Les sauts dans l'eau sont des sauts pour lesquels l'atterrissage est prévu dans l'eau.

5.1.13.2 Conditions

- L'autorisation du directeur technique du centre est nécessaire pour effectuer des sauts dans l'eau.
- Les sauts dans l'eau doivent être effectués avec la plus grande prudence. Même dans une eau peu profonde, il existe des risques de noyade si on est emmelé dans le

parachute. Dans le cas de sauts de démonstration effectués à proximité d'un plan d'eau, les mêmes mesures de sécurité doivent être appliquées que pour les sauts dans l'eau.

- Les participants (qui doivent avoir au minimum le brevet C) doivent savoir nager, porter un gilet de sauvetage et avoir été informés de son utilisation.
- Lors de chaque saut dans l'eau, il est obligatoire de disposer d'un bateau motorisé avec à bord deux sauveteurs avec des équipements de plongée.

5.1.14 Sauts de haute altitude

5.1.14.1 Définition

Ce sont des sauts effectués à une altitude supérieure à 4.500 m ou 15.000 ft MSL (Mean Sea Level), c'est-à-dire au-dessus du niveau de la mer.

5.1.14.2 Conditions

A partir d'une altitude de 4.500 m ou 15.000 ft MSL, le saut en parachute sans oxygène est interdit pour des raisons médicales et de sécurité.

La préparation de tels sauts doit être faite en collaboration avec le directeur technique de la FWCP.

5.1.15 Sauts de démonstration

Voir chapitre 7.

6 Le brevet d'instructeur et les qualifications

Principes.

- 6.1.1 Les formations de base ainsi que les formations ultérieures sont données dans les centres faisant partie de la FWCP par des parachutistes titulaires d'un brevet reconnu par cette dernière.
- 6.1.2 Les prolongations de licences/qualifications doivent être notées sur le brevet qui doit pouvoir être présenté à tout moment pendant l'instruction.
- 6.1.3 Le brevet d'instructeur le plus élevé est celui d'examineur. Il permet au titulaire de donner les cours à des candidats pour le brevet d'instructeur.
- 6.1.4 Les brevets et qualifications seront délivrés par le directeur technique sur décision des commissions de qualifications.
- 6.1.5 Les commissions contrôlent et organisent les activités d'instruction à la FWCP.
- 6.1.6 Les brevets militaires et étrangers peuvent être reconnus par les commissions correspondantes.
- 6.1.7 L'obtention des brevets ADEPS sera encouragée.
- 6.1.8 L'assurance des clubs couvre la responsabilité civile de l'instructeur vis-à-vis des élèves durant ses activités.
- 6.1.11 La FWCP dispose d'une assurance juridique pour tous les instructeurs.

Les brevets d'instructeur.

6.1.9 Conditions d'accès

- Age minimum : 21 ans.
- Etre membre d'un club/centre affilié à la FWCP.
- Etre titulaire des brevets et des minima ad hoc au moment de l'obtention.
- Fournir une demande du chef de centre.
-

6.1.10 Contenu des cours théoriques et examens

- Méthode : le candidat est-il capable d'enseigner ?
- Communication.
- Connaissance de base de l'aérodynamique appliquée au parachute.
- Premiers soins.
- Connaissance de base du matériel de saut.
- Organisation et règlements intérieurs du club.
- Le règlement de sécurité de base.
- Une synthèse des différentes disciplines.

- D'autres sujets peuvent être développés en accord avec la commission.

6.1.11 Compétences

Après avoir satisfait aux cours théoriques, le candidat a la possibilité de commencer un cours pour obtenir une qualification pour autant qu'il en ait les capacités nécessaires. Quelqu'un qui, deux ans après la fin du cours théorique n'aurait toujours pas obtenu sa qualification, se verrait forcé de présenter à nouveau les examens théoriques. Il va de soi que le candidat ne sera considéré comme instructeur que lorsqu'il aura satisfait aux épreuves de qualification.

Les qualifications.

Les qualifications pouvant être obtenues sont les suivantes :

- Instructeur avec la qualification de base
- Instructeur avec la qualification AFF (instructeur AFF)
- Instructeur avec la qualification tandem (instructeur tandem)
- Instructeur CSC (habilité à délivrer des brevets de sécurité)
- Instructeur Freely
- Instructeur Wingsuit
- Moniteur
- Moniteur avec la qualification chef de centre
- Examineur (pour la qualification d'instructeur)
- Examineur Freely
- Examineur Wingsuit
- Examineur AFF
- Examineur Tandem

6.1.12 Instructeur (avec la qualification de base)

6.1.12.1 Conditions :

- Avoir 21 ans
- 500 sauts minimum.
- 3 ans de parachutisme à la FWCP

Avoir terminé de manière satisfaisante les cours théorique (70 %) et pratique (si il y a lieu).
Avoir suivi les cours « premiers soins en milieu sportif ».

Les récipiendaires doivent matérialiser une qualification (instructeur CSC, instructeur brevet C ou supérieur –AFF – Tandem, Wing Suit...) dans une période de deux ans maximum.

Un parrain responsable par candidat sera déterminé par le DT du son centre.

6.1.12.2 Contenu du cours

Est établi par la direction technique de la FWCP.

6.1.12.3 Compétences

L'instructeur avec la qualification de base peut donner les cours théoriques et pratiques aux élèves OA et les cours théoriques aux élèves AFF.

L'instructeur de base ayant minimum 2 ans d'expérience peut donner le cours aux parachutistes participant aux cours et à l'examen en vue de l'obtention du brevet C.

Si au cours de ces 2 années aucune de ces qualifications n'a été réussie, le brevet d'Instructeur de Base est suspendu.

Pour le récupérer, il faut à nouveau suivre le cours d'Instructeur et réussir l'examen.

L'Instructeur de Base dispose à nouveau de 2 ans pour présenter et réussir une des qualifications de ce brevet.

Pour l'attribution de ces qualifications un parrain sera désigné. Ce parrain peut être différent pour chaque qualification

6.3.2.

L'Instructeur CSC est un instructeur de base qui, avec l'accord du DT a réussi le saut test défini par la FWCP. L'instructeur CSC peut délivrer le brevet de sécurité en chute aux titulaires du brevet A (25 sauts), en vue de l'obtention du brevet B (50 sauts) avec l'accord du DT.

6.3.3.

Instructeurs Freely : instructeurs de base (ou moniteurs) ayant la qualification pour donner des cours et former des parachutistes confirmés aux sauts en freely.

6.3.4.

Instructeurs Wingsuit : instructeurs de base (ou moniteurs) ayant la qualification pour donner des cours et former des parachutistes confirmés aux sauts en combinaison wingsuit.

6.3.5. Instructeurs avec les qualifications AFF, tandem, moniteur et chef de centre.

6.3.5.1. Conditions

Instructeur CSC : Connaissance théorique de la matière. Capacités pédagogiques
Réussite d'un saut test à réaliser avec un instructeur AFF avec vidéo, briefing et débriefing.

Instructeur AFF : Réussite du cours théorique d'instructeur. Pouvoir justifier de minimum 8 heures en chute et 1.000 sauts.

Réussite du cours AFF sous la direction d'un examinateur agréé par la FWCP

Instructeur Tandem : Réussite du cours théorique d'instructeur. Pouvoir justifier de minimum 8 heures en chute et 1.000 sauts

Réussite du cours tandem sous la direction d'un examinateur agréé par la FWCP

Instructeur Wing Suit : Être instructeur de base de la FWCP. Avoir suivi une formation de coach Wingsuit d'un fabricant de Wingsuit (Phoenix-Fly, Squirrel, Intrudair...) ou d'un organisme extérieur (FFP, USPA...).

Moniteur : Etre titulaire du brevet instructeur tandem et / ou du brevet instructeur AFF.

Avoir suivi et réussi les cours théoriques, soit tandem ou AFF selon que l'on est instructeur AFF, soit tandem ; avoir suivi et réussi les cours théoriques Free Fly et Wingsuit, avoir de bonnes notions des autres disciplines.

Suivi et réussite du cours moniteur sous la direction d'un examinateur agréé par la FWCP

Un an de stage dans un centre sous la supervision du directeur technique

Avoir 6 ans de pratique et 4 ans dans une fonction d'instructeur à la FWCP

Chef Instructeur, DT * : Posséder un brevet moniteur depuis au moins 4 ans

Avoir "fonctionné" durant minimum 75 journées de saut sous le contrôle du DT en place

Etre présenté par son club, satisfaire à une interview avec le C.A. de la FWCP avant de prendre ses fonctions

* Le directeur technique de la FWCP (ou la direction technique) peut décider, au cas où un candidat ne remplit pas toutes les conditions requises, s'il peut être accepté ou non.

* Un DT/chef de centre peut se faire remplacer, pour une période déterminée, par un moniteur qui a au moins 4 ans d'expérience.

6.3.5.2. Contenu des cours

Les détails du programme seront exposés dans les manuels individuels dont chaque candidat recevra une copie.

6.3.5.3. Compétences

Les qualifications donnent au titulaire les compétences suivantes :

- Instructeur AFF : donner les cours (théoriques et pratiques) aux élèves AFF.
- Instructeur tandem : effectuer des sauts tandem avec des passagers.
- Instructeur Wing Suit : donner les cours (théoriques et pratiques) aux candidats ayant au moins le brevet C de la FWCP ;
- Moniteur : donner les cours aux candidats instructeurs de base et aux candidats AFF et tandem (s'ils ont passé le module d'examineur ad hoc)
- Chef de centre : la direction et la coordination d'un centre ou d'un club de parachutisme.

FWCP

route de la Sauvenière, 122
4900 Spa

info@fwcp.site

www.fwcp.site

6.3.5.4. Validité

La qualification reste automatiquement valable tant que :

- L'instructeur AFF amène, soit de sa propre initiative, soit via le chef de centre, la preuve qu'il a, dans l'année, effectué au minimum 25 sauts AFF et 100 sauts. Quelqu'un qui ne pourrait pas justifier ces 25 sauts annuels devra, pour conserver sa qualification, repasser une évaluation avec un instructeur AFF de la FWCP (voir cours AFF).
- L'instructeur tandem amène, soit de sa propre initiative, soit via le chef de centre, la preuve qu'il a, dans l'année, effectué au minimum 25 sauts sauts tandem et 100 sauts. Quelqu'un qui ne pourrait pas justifier ces 25 sauts annuels devra, pour conserver sa qualification, repasser une évaluation avec un instructeur tandem de la FWCP (voir cours tandem).
- L'instructeur Wing Suit amène, soit de sa propre initiative, soit via le chef de centre la preuve qu'il a, dans l'année effectué 100 sauts skydive, dont 25 sauts Wingsuit.
- Le moniteur n'a reçu aucune remarque négative de la part de la direction technique et de son chef de centre.
- Le chef de centre n'a reçu aucune remarque négative de la part de la direction technique.

6.3.5.4. Conditions générales

Au cas où un instructeur, deux années consécutives, n'aurait pas rempli les minima nécessaires à sa requalification, il se verrait obligé de suivre une formation complémentaire suivant les directives de la commission technique.

Examineur.

6.1.12.4 Conditions

- Pour un examinateur tandem : être instructeur ou moniteur et titulaire du brevet correspondant émis par la direction technique de la FWCP ou une équivalence reconnue par cette dernière. Avoir effectué 1500 sauts tandem, avoir 5 ans de pratique de la spécialité, l'accord du DT ainsi que du Conseil d'Administration de la FWCP (à majorité simple) ainsi que satisfaire à un examen.
- Pour un examinateur AFF : être instructeur ou moniteur et titulaire du brevet correspondant émis par la direction technique de la FWCP ou une équivalence reconnue par cette dernière. Avoir 1500 sauts AFF, 5 ans de pratique de la spécialité, l'accord du DT ainsi que du Conseil d'Administration de la FWCP (à majorité simple) ainsi que satisfaire à un examen.
- Pour un examinateur de base : être instructeur ou moniteur et titulaire du brevet correspondant émis par la direction technique de la FWCP, l'accord du DT ainsi que du C.A. de la FWCP (à majorité simple) ainsi que satisfaire à un examen.

- Pour l'examineur freestyle : être instructeur ou moniteur et titulaire du brevet correspondant émis par la direction technique de la FWCP, l'accord du DT ainsi que du C.A. de la FWCP (à majorité simple) ainsi que satisfaire à un examen.
 - Pour l'examineur wingsuit : être instructeur ou moniteur et titulaire du brevet correspondant émis par la direction technique de la FWCP, l'accord du DT ainsi que du C.A. de la FWCP (à majorité simple) ainsi que satisfaire à un examen.
 -
- Tous les examinateurs doivent être reconnus par le directeur technique.
Pour les matières théoriques, des instructeurs externes à la FWCP peuvent être sollicités, qui pourront automatiquement exercer la fonction d'examineur dans cette matière (p.ex. un médecin pour les premiers soins).

Un minimum de pratique annuelle dans les matières est exigé.

Les examinateurs doivent constituer un manuel des matières à enseigner et mettre celui-ci à la disposition des candidats instructeurs. Un exemplaire de ce manuel sera soumis à la FWCP.

6.1.12.5 Compétences

- L'examineur ou le chargé de cours peut enseigner aux candidats instructeurs qui désirent obtenir une qualification mais uniquement s'il a reçu l'autorisation de la direction technique de la FWCP. Pour les sauts d'instruction AFF, de tandem, de wingsuit et de freestyle, une vidéo sera réalisée pour certains sauts déterminants et un rapport écrit sera établi en fin de formation.
- L'examineur contrôle, à la demande de la direction technique, le niveau des formations dans les clubs.
- L'examineur fait partie d'une commission de la direction technique qui reconnaît les qualifications et les déclare valables. Pour les qualifications AFF, tandem, freestyle et wingsuit, des examinateurs peuvent faire partie d'une commission de recours qui aura pour but d'avaliser ou d'annuler les décisions d'un examinateur. Cette nouvelle évaluation se fera au moyen des vidéos et des rapports écrits. La décision de cette commission est sans appel.

6.1.12.6 Validité

Un examinateur conserve la reconnaissance de sa fonction tant que sa licence est valable et qu'il est agréé par le directeur technique.

Les commissions techniques.

Les commissions techniques sont composées des examinateurs et des directeurs techniques.

Elles sont compétentes pour :

- l'organisation des différents cours et l'établissement, la suspension et la radiation des brevets et des qualifications;
- le contrôle des clubs en ce qui concerne la formation et l'application des mesures en cas d'infraction ou d'abus ;

FWCP
route de la Sauvenière, 122
4900 Spa

info@fwcp.site
www.fwcp.site

- la reconnaissance des brevets étrangers.

Chaque centre doit informer le président et le directeur technique de la FWCP au moins un mois à l'avance de l'organisation d'un cours instructeur ou de moniteur.

Initiateurs /Moniteurs ADEPS.

6.1.12.7 Conditions

Avoir réussi les cours généraux ADEPS ad hoc au niveau.
Avoir suivi les cours « premiers soins en milieu sportif ».

6.1.12.8 Compétences

Les brevets ADEPS possèdent une utilité particulière sans que cela ne donne des compétences au niveau de l'instruction du parachutisme. Il s'agit d'une formation supplémentaire générale qui permet au cours et à l'instructeur d'être subsidiés par l'ADEPS.

Les émoluments des formateurs pendant ces cours sont proportionnels aux niveaux de formation ADEPS, qui sont au nombre de quatre.

Suspensions.

Un chef de centre ou un moniteur peut, à tout moment et sur base de faits précis, conseiller la commission de discipline de son club de suspendre, d'une manière temporaire ou définitive, un membre ou un instructeur.

Cette proposition sera discutée dans le cadre de la commission de discipline du club qui est souveraine dans le cadre de son club.

Elle pourra faire étendre cette suspension au niveau fédéral en la soumettant à la direction technique qui réunira une commission de discipline. Il est possible de faire appel de cette décision auprès du conseil d'administration de la FWCP. Les détails de la procédure sont exposés dans le règlement d'ordre intérieur de la fédération.

Procédures.

Chaque chef de centre remettra au directeur technique de la FWCP, pour le 15 décembre, la liste des instructeurs possédant les normes de requalification pour l'année suivante. Tous les documents nécessaires relatifs aux critères d'autorisation pour cette requalification seront annexés à la liste.

Chaque instructeur sera fixé individuellement à sa reprise de licence.

Les droits de renouvellement des instructeurs/moniteurs seront payés par ceux-ci au compte de la FWCP. Les reprises de licence ne seront validées qu'après paiement. Les montants seront repris au R.O.I. de la FWCP.

6.9. Brevets de la FWCP

6.9.1. Brevets

Les brevets définissent le niveau du permis de pratiquer et les sanctions résultant d'une confrontation dans les progressions d'application.

Ces étapes justifient une évolution selon des principes de sécurité et une confrontation permettant d'atteindre des objectifs sportifs. La progression est jalonnée par des brevets sanctionnant les niveaux de connaissances et concrétisée par des épreuves de confrontation à tous les niveaux.

Les récompenses sanctionnant un niveau ou une performance sont délivrées par le centre-école dont l'enseignement et les méthodes sont conformes à celles établies par le(s) Directeur(s) Technique(s) de la FWCP (voir règles de base).

6.9.2. Equivalence

Les commissaires sportifs peuvent demander l'homologation FAI des brevets FWCP. Les demandes doivent être introduites au secrétariat de la FWCP.

6.9.3. Equivalence étrangère

L'équivalence sera faite par rapport à la norme FAI mais les brevets « instructeur » seront étudiés au cas par cas par la direction technique.

6.9.4. Capacité de niveau technique après une interruption d'activité de saut

Si un parachutiste ne peut prouver, par les résultats inscrits sur son carnet de progression, une continuité dans le travail au niveau acquis lors des derniers tests ou confrontations pendant plus de 6 mois, le moniteur responsable des sauts, lors de sa reprise d'activité, pourra lui faire passer des tests en vol.

D'une façon générale, les instructeurs doivent s'attacher à respecter et faire respecter les règles de sécurité les plus strictes dans la progression des élèves.

6.9.5. Les brevets des parachutistes sont calqués sur les brevets FAI. Toutefois, la FWCP a adopté ses propres brevets plus restrictifs :

Brevet A : 25 sauts , savoir plier son parachute , précision d'atterrissage (50m) (les titulaires du brevet "A" ne peuvent participer à des sauts en formation que sous la surveillance effective d'un instructeur/moniteur ou après la réussite du brevet CSC et l'accord du DT.

Brevet B : 50 sauts, avoir suivi et réussi le cours de sécurité en chute (le parachutiste est dès lors autorisé à sauter en formation -VR) En ce qui concerne les sauts freefly, se référer aux conditions spécifiques de ces sauts.

Brevet C : Avoir obligatoirement suivi un cours de pilotage (niveau 1 de la FWCP) 200 sauts, 50 sauts en formation dont 10 avec minimum 4 participants, 1h de chute libre, avoir suivi le cours et réussi l'examen brevet C de la FWCP

7 Sauts de démonstration ou sauts sur zone occasionnelle

Demande d'autorisation.

7.1.1 Les autorisations de sauts de démonstration ne peuvent être demandées que par les centres reconnus. L'association est responsable de la préparation et de l'exécution des sauts.

7.1.2 La demande d'autorisation écrite pour l'obtention d'un NOTAM (Notice To Air Men) doit être envoyée à l'adresse suivante :

Direction de l'Administration de l'Aéronautique – Service Sécurité
Centre Communication Nord 4ème étage
Rue du Progrès 80
1210 Bruxelles

Des formulaires de demande sont disponibles à la FWCP.

7.1.3 La demande doit être envoyée au moins 10 jours ouvrables avant la date de l'organisation. Une copie de la demande sera adressée au directeur technique de la FWCP avec éventuellement l'information si des tandems sont prévus.

7.1.4 Une autorisation peut, sans que les motifs ne doivent en être donnés, être refusée ou rendue. Il ne sera pas donné d'autorisation pour des sauts de nuit.

Conditions.

7.1.5 Les documents suivants doivent être transmis à la direction de l'administration de l'aéronautique :

- Une recommandation du bourgmestre concerné et une éventuelle autorisation si les sauts se déroulent dans un endroit public.
- Une autorisation écrite du propriétaire ou du locataire de l'endroit concerné.
- Une déclaration écrite du titulaire d'un brevet de moniteur certifiant que l'endroit est compatible avec le saut.
- Une attestation de la compagnie d'assurances certifiant qu'elle couvre la responsabilité civile.
- Un plan du terrain dans les cas décrits sous 7.4.1

7.1.6 Les organisateurs ont le devoir de tenir ces documents à la disposition de la direction de l'administration de l'aéronautique pendant une période de 3 mois. Une attestation d'assurance particulière sera envoyée à la FWCP.

7.1.7 L'autorisation et les documents annexés seront envoyés à l'organisateur. Celui-ci transmettra l'information au chef pilote et à l'instructeur responsable.

7.1.8 En cas d'annulation des sauts pour lesquels une autorisation avait été émise, les organismes concernés doivent en être avertis le plus rapidement possible. Les sauts effectués en dehors de la période liée à l'autorisation ne sont pas permis.

Les sauts.

7.1.9 Les parachutistes doivent être titulaires au moins du brevet C de la FWCP.

7.1.10 Les sauts effectués doivent avoir un caractère sportif et être basés sur la sécurité. Tous les participants, par leur comportement, doivent laisser une impression positive.

La zone de sauts.

7.1.11 Dimensions minimum : Zone d'atterrissage : 50 x 100 mètres minimum + une zone de dégagement de 50 x 100 mètres accessible dans un rayon de 300 mètres du centre de la zone d'atterrissage.

8 Accidents

Introduction.

A chaque accident et particulièrement dans le cas d'accident mortel, la direction du centre et les instructeurs doivent tout particulièrement faire face à leurs responsabilités.

Dans de telles situations, la panique est un handicap. Tous les instructeurs présents doivent suivre les instructions du chef de centre et travailler ensemble pour faciliter le bon déroulement des opérations.

En cas d'accident non mortel.

- Si c'est nécessaire, avertir les services de secours et les services de transport de la victime.
- Les papiers destinés à l'assurance seront établis au plus vite et transmis sans tarder.
- La famille sera prévenue.
- Une déclaration d'incident ou d'accident sera rédigée et transmise à la FWCP.

- En cas d'accident, la déclaration sera aussi transmise à l'assurance ou à la fédération du parachutiste.
- Demander à l'accidenté d'envoyer une attestation du médecin traitant à l'assurance.

En cas d'accident mortel.

- Avertir les services de secours.
- Arrêter les activités ; le club est immédiatement fermé et tous les instructeurs et collaborateurs proches se réunissent.
- Un responsable est chargé d'écarter les tiers.
- La victime et le matériel ne doivent pas être emmenés ou déplacés ; la victime sera couverte.
- Avertir la direction de l'aérodrome ainsi que l'administration de l'aéronautique, division accidents.
- Avertir le directeur technique de la FWCP, son remplaçant ou le président de la FWCP.
- Attendre l'arrivée des services de secours, se mettre à la disposition de la police qui, en principe, se charge d'avertir la famille.
- La police demandera au parquet de désigner un expert. Celui-ci pourra mettre le matériel en sécurité.
- Le plus vite possible, dès que la justice l'autorise, la victime sera transportée dans un funérarium.
- Quelqu'un sera désigné pour prendre en charge la famille au cas où celle-ci viendrait au terrain.

- Un communiqué de presse sera préparé qui ne donnera pas de détails, mais seulement les grandes lignes de l'accident. Un responsable de presse sera désigné, qui sera le seul compétent pour donner des informations à la presse.
- L'assurance sera avisée par fax avec une description de l'accident. Les dégâts à des tiers seront déclarés à part.
- Le carnet de sauts, ainsi que les documents du matériel seront mis en sécurité et contrôlés.
- Une déclaration d'accident détaillée sera rédigée et transmise au directeur technique de la FWCP.

9 Annexes

Annexe A

Critères d'obtention des brevets FAI

Brevet A :

- 25 sauts en chute ;
- 5 minutes en chute;
- 5 formations ou sauts freefly avec minimum 2 personnes sous la surveillance d'un instructeur;
- Faire la démonstration du contrôle de son corps en chute dans tous les axes (saltos, tours, etc ...);
- Savoir plier un parachute principal ;
- Savoir effectuer des sauts de précision à moins de 50 m du point prévu ;
- Avoir effectué un saut d'une altitude de 1.500 m maximum.

Brevet B :

- 50 sauts en chute;
- 30 minutes de chute;
- Avoir effectué 10 sauts de formation ou de freefly dont 5 sauts avec minimum 3 participants.

Brevet C :

- 200 sauts en chute ;
- 1 heure de chute;
- Avoir participé à au moins 50 sauts de formations ou de freefly réussis dont 10 sauts avec au moins 4 participants.

Brevet D :

- 500 sauts en chute;
- 3 heures de chute.

Annexe B

DECLARATION D'INCIDENT**Votre rapport servira à améliorer la sécurité de tous !**

Ce rapport a été établi par :

Nom : _____ Fonction : _____

Cet incident a-t-il donné lieu à un dommage ou a un accident ? Oui Non

Lieu de l'incident: _____ Date : _____

Atterrissage sur le terrain Extérieur Vitesse du vent : _____ Direction : _____

Conditions météo : _____

...

Nom des témoins (pas obligatoire) : _____

Expérience : Brevet A B C D Nombre de sauts : _____

Incident :

 Mauvaise ouverture Déclenchement AAD Incident à la sortie Collision en chute Collision sous voile Autre : _____

Paraît être en rapport avec :

 Entraînement au sol Style Procédure d'urgence Compétition Ouverture automatique RW Reserve Démonstration Parasail CRW Tandem Saut d'expérimentation Précision d'Atterrissage AFF Atterrissage Autre : _____

Equipement :

 Equipement club Matériel militaire Privé

Principal :		Réserve :	
Harnais :		AAD :	

Description de l'incident :

Déroulement :

Date: Nom, fonction et signature

FWCP
route de la Sauvenière, 122
4900 Spa

info@fwcp.site
www.fwcp.site

Annexe C

Brevets Freestyle

But

- Garantir une progression en sécurité du débutant, en chute assis et tête en bas.
- N'autoriser le freestyle qu'avec du matériel approprié et conforme.
- Limiter la taille des groupes (1 à 2 personnes) jusqu'à ce que les participants soient capables de rejoindre des grandes formations.
- Promouvoir le freestyle : donner aux sauteurs débutants un but et une marche à suivre.
- Créer une ligne directrice pour les initiateurs de freestyle qui accompagnent les débutants.
- Créer une ligne directrice pour le personnel du club qui désire prendre des mesures contre les sauteurs irresponsables et contre le matériel non conforme à la pratique du freestyle.
- Améliorer la communication entre les freestylers confirmés et les débutants en ce qui concerne la technique du freestyle.

Le sommaire

Brevet	Titre	Conditions	Restrictions/permissions
FF-A	Tête en haut débutant	Contrôle du matériel et briefing	Tête en haut tout seul
FF-B	Tête en haut intermédiaire	Saut d'examen avec vidéo	Tête en haut à deux
FF-C	Tête en haut confirmé Tête en bas débutant	Saut d'examen avec vidéo et briefing de tête en bas	Tête en haut sans limitations Tête en bas tout seul
FF-D	Tête en bas intermédiaire	Saut d'examen avec vidéo	Tête en bas à deux
FF-E	Tête en bas confirmé	Saut d'examen avec vidéo	Tête en haut et tête en bas sans limitations
FF-F	Initiateur de freestyle	Examen de briefing et saut(s) d'examen	Signer les brevets de freestyle

En comparaison avec les pays voisins, beaucoup de brevets sont proposés. Une progression en sécurité n'est possible qu'avec ce nombre important de brevets car nous constatons à l'étranger un réel manquement à ce propos : Il y a une grande différence entre :

- apprendre une nouvelle position du corps (stabilité) ;
- apprendre à voler et s'arrêter dans cette nouvelle position (mouvement) ;
- maîtriser totalement de cette nouvelle position, quelle que soit la taille du groupe (contrôle total).

Par ailleurs, un contrôle spécifique du matériel et un briefing précédent chaque nouvelle position sont essentiels.

Les brevets récapitulent toutes ces conditions, pour la partie tête en haut et la partie tête en bas.

Le brevet FF-A est délivré après le contrôle du matériel et après le briefing. Les brevets FF-B à FF-E peuvent être délivrés sur base de preuve vidéo. Les aptitudes nécessaires peuvent à la rigueur provenir de plusieurs sauts (en nombre limité). Dans le cas où le candidat n'a pas la preuve vidéo, un saut d'examen sera nécessaire, avec ou sans titulaire du brevet FF-F.

FWCP

route de la Sauvenière, 122
4900 Spa

info@fwcp.site
www.fwcp.site

Pour atteindre le brevet FF-F, il est toujours nécessaire de faire un saut d'examen qui doit être annoncé à l'avance.

Dès 1/1/2005, il est interdit de faire du freestyle sans avoir au moins le brevet FF-A. Un brevet FF-A est requis pour les disciplines freestyle et skysurf.

Des sauts sous un angle raide (45° ou plus) et à une vitesse élevée (bras/jambes fermés) sont traités du point de vue des brevets de la même manière que headdown. Seul celui qui possède un brevet FF-E peut participer en grand groupe à ces sauts. Afin de faire l'apprentissage de cette discipline en toute sécurité, via des sauts 2-way, un brevet FF-D est suffisant. Pour des sauts sous des angles moins raides (p.ex. Tracking), ou à des vitesses inférieures (p.ex. Atmonauti) ces restrictions ne sont pas applicables.

Brevets étrangers, visiteurs étrangers et non-membres

Seuls les sauteurs étrangers peuvent acquérir un brevet sur base du brevet qu'ils ont reçu dans leur pays. Les membres belges ne peuvent pas acquérir un brevet sur base d'un brevet reçu à l'étranger.

Les règles suivantes sont applicables pour les sauteurs étrangers:

- L'Espagne : Brevet CBT==> FF-C
- La France: Brevet B4==>FF-C
- Royaume Uni: Brevet FF-1==>FF-C et brevet FF-2==>FF-E
- Les Etats-Unis: Brevet AD-A==>FF-E
- Les Pays-Bas:
 - Brevet FF-1 ==> FF-A
 - Brevet HU-1 ==> FF-B
 - Brevet HU-2 ==> FF-C
 - Brevet HD-1 ==> FF-D
 - Brevet HD-2 ==> FF-E

Règlement de base de sécurité

Toutes les conditions écrites dans le règlement de base de sécurité restent applicables pour le freestyle. Par exemple, le nombre de sauts pour sauter avec une caméra vidéo.

Brevet Freefly: FF-A Tête en haut débutant	
Nom et prénom:	_____
Drop zone:	Nombre de sauts:

Conditions

A voir suffisamment de stabilité et être conscient de l'altitude en chute à plat. A voir 25 sauts au minimum mais entre 50 et 100 sauts sont recommandés.	D
Le hand-deploy en fond de sac ou le pull-out sont obligatoires.	D
La pochette spandex du hand deploy est en excellent état. L'extracteur y est complètement caché.	D
La drisse de liaison du hand-deploy est bien protégée du vent relatif.	D
La fermeture du principal reste fermée. Pas de Velcro.	D
Le loop de fermeture du principal est suffisamment serré et en bon état.	D
La fermeture du réserve reste fermée. Pas de Velcro.	D
Les élévateurs sont bien protégés par des rabats.	D
Les rabats et les cache élévateurs bien maintenus. Ils restent fermés. Pas de Velcro.	D
Les sangles de cuissardes restent en place, sinon un liaison élastique inter-cuissardes est obligatoire.	D
Un casque dur est obligatoire.	D
Un déclencheur de sécurité est obligatoire. (AAD)	D
Au moins un altimètre sonore (altison) est obligatoire.	D
Savoir allumer l' altison.	D
Savoir programmer les altitudes de l'altison.	D
Recevoir un briefing sur le temps de chute qui est plus court.	D
Recevoir un briefing au sujet des sorties tête en haut et de la position de base.	D
Recevoir un briefing au sujet des « corking » et « spinning ».	D

Restrictions et autorisations

- Le titulaire peut faire des sauts tête en haut tout seul.
- Seule la position tête en haut est autorisée (chute assis), pas de tête en bas.
- Uniquement des sauts tête en haut tout seul ou des sauts avec quelqu'un qui a au moins un brevet FF-C sont autorisés. Le titulaire du brevet FF-C est responsable de la sécurité du saut. Des sauts tête en haut avec un titulaire du brevet FF-B sont interdits.

Nom et signature de l'initiateur freefly

!Signature du titulaire du brevet FF-A

Déclare que le titulaire a accompli les conditions du brevet.
FWCP

route de la Sauvenière, 122
4900 Spa

Déclare de se conformer aux conditions et restrictions du brevet.

info@fwcp.site
www.fwcp.site

Brevet Freely: FF-8 Tête en haut intermédiaire	
Nom et prénom: _____	
Drop zone:	Nombre de sauts:

Conditions

Au moins 50 sauts au total.	D
Remplir les conditions du brevet FF-A.	D
La preuve vidéo (de l'intérieur ou de l'extérieur) est obligatoire pour:	D
• Une sortie tête en haut (à choisir) stable .	D
• Un virage à gauche ou à droite de 360° .	D
• Un salto en avant ou en arrière, à choisir.	D
• Stand up (chute debout) pendant 5 secondes.	D
• Commencer la séparation de sa propre initiative à l'altitude prévue .	D
• Atteindre une séparation horizontale assez grande grâce à une bonne dérive.	D
• Exécuter toutes ces étapes sans perte de stabilité, sans passer par la position boule, sans revenir à plat et sans « corking ».	D
Recevoir un briefing sur la sorties tête en haut « on the hill ».	D
Recevoir un briefing sur le contrôle de l'espace avant la séparation.	D
Recevoir un briefing pour se déplacer en avant et en arrière, maintenir le niveau et glisser à gauche et à droite.	D

Restrictions et autorisations

- Le titulaire peut faire des sauts tête en haut à deux au maximum avec des autres titulaires du brevet FF-B.
- Des sauts tête en haut avec un titulaire du brevet FF-A sont interdits.
- Seule la position tête en haut est autorisée, la position tête en bas est interdite.
- Des sauts avec 3 ou plusieurs titulaires du brevet FF-B sont interdits. S'il y' a plus de 2 sauteurs qui accompagnent le titulaire du brevet FF-B, ils doivent être au moins titulaires du brevet FF-C. Dans ce cas, les titulaires du brevet FF-C sont responsables de la sécurité du saut.

Nom et signature de l'initiateur freely

Signature du titulaire du brevet

Déclare que le titulaire a accompli les conditions du brevet.

Déclare de se conformer aux conditions et restrictions du brevet.

FWCP

route de la Sauvenière, 122
4900 Spa

info@fwcp.site
www.fwcp.site

Brevet Freefly: FF-C Tête en haut confirmé/tête en bas débutant

Nom et prénom: _____

Drop zone:

Nombre de sauts:

Conditions

Au moins 50-100 sauts de freefly.	D
Remplir les conditions du brevet FF-B.	D
La preuve vidéo (de l'intérieur ou de l'extérieur) est obligatoire pour:	D
• Voler à l'aise tête en haut, rester stable devant un autre sauteur tête en haut.	D
• Voler en arrière, immédiatement voler en avant et s'arrêter instantanément.	D
• Une prise tête en haut de pied à pied, sans perte de stabilité. Toute autre prise tête en haut est aussi valable puisqu'elles sont plus difficiles que le pied à pied.	D
• Voler à sa propre place devant un autre sauteur tête en haut, sans tourner l'un autour de l'autre.	D
• Contrôler l'espace au moment de la séparation .	D
Recevoir un briefing des sorties tête en bas et position de base.	D
Recevoir un briefing des mesures contre "backsliding" (dérive arrière) en tête en bas.	D
Recevoir un briefing des transitions de tête en haut à tête en bas et inversement.	D
Recevoir un briefing pour évoluer perpendiculairement à l'axe de largage.	D
Recevoir un briefing sur le temps maximum que la position tête en bas peut être maintenu.	D

Restrictions et autorisations

- Le titulaire du brevet FF-C peut faire des sauts tête en haut avec tout le monde, quelle que soit la taille du groupe.
- Il peut faire des sauts tête en bas tout seul.
- Des sauts tête en bas sont également permis avec un titulaire du brevet FF-E. Dans ce cas, le titulaire du brevet FF-E est responsable de la sécurité du saut.
- Des sauts tête en bas avec un titulaire du brevet FF-D ne sont pas autorisés.
- Des sauts sous un angle raide (45° ou plus) et à une vitesse élevée (bras/jambes fermés), sont traités de la même manière que headdown.

Nom et signature de l'initiateur freefly

Signature du titulaire

Déclare que le titulaire a accompli les conditions du brevet.

Déclare de se conformer aux conditions et restrictions du brevet.

FWCP

route de la Sauvenière, 122
4900 Spa

info@fwcp.site
www.fwcp.site

Brevet Freefly: FF-D Tête en bas intermédiaire	
Nom et prénom:	_____
Drop zone:	Nombre de sauts:

Conditions

Au moins 100-200 sauts de freefly.	D
Remplir les conditions du brevet FF-C.	D
La preuve vidéo (de l'intérieur ou de l'extérieur) est obligatoire pour:	D
• Une sortie stable tête en bas .	D
• Un virage à gauche ou à droite de 360° .	D
• Une transition de tête en bas à tête en haut avec le maintien du niveau .	D
• Une transition de tête en haut à tête en bas .	D
• Une transition tête en bas à tête en bas, à choisir.	D
• De sa propre initiative, commencer la séparation à l'altitude prévue, partir tête en bas.	D
• Toutes ces étapes sans perte de stabilité .	D
Recevoir un briefing pour se déplacer en avant et en arrière, maintenir le niveau, et glisser à gauche et à droite.	D
Recevoir un briefing sur le contrôle de l'espace avant la séparation en tête en bas.	D

Restrictions et autorisations

- Le titulaire du brevet FF-D peut faire des sauts tête en bas à deux au maximum avec des autres titulaires du brevet FF-D.
- Pour éviter de s'écarter de son espace d'évolution, il est recommandé qu'une personne reste tête en haut pendant que l'autre vole tête en bas, et de changer de position à la moitié du saut ou mieux encore au saut suivant.
- Les sauts tête en bas avec des titulaires du brevet FF-C ne sont pas autorisés. Le titulaire du brevet FF-D peut faire un saut tête en bas avec un titulaire du brevet FF-C à condition que ce dernier reste tête en haut pendant tout le saut.
- Des sauts tête en bas avec plus de deux titulaires du brevet FF-D ne sont pas autorisés. S'il y a plus de 2 sauteurs qui accompagnent le titulaire du brevet FF-D tête en bas, ils doivent au moins être des titulaires du brevet FF-E. Dans ce cas, les titulaires du brevet FF-E sont responsables de la sécurité du saut.
- Des sauts sous un angle raide (45° ou plus) et à une vitesse élevée (bras/jambes fermés), sont traités de la même manière que headdown.

Nom et signature de l'initiateur freefly

!Signature du titulaire

Déclare que le titulaire a accompli les conditions du brevet.

Déclare de se conformer aux conditions et restrictions du brevet.

FWCP

route de la Sauvenière, 122
4900 Spa

info@fwcp.site
www.fwcp.site

Brevet Freely: FF-E Tête en bas confirmé	
Nom et prénom:	_____
Drop zone:	Nombre de sauts:

Conditions

Au moins 300-400 sauts de freely.	D
Remplir les conditions du brevet FF-D.	D
Le saut d'examen doit être filmé tête en haut. Ainsi le candidat peut montrer qu'il est capable de voler tête en bas, sur place, indépendamment du sauteur tête en haut. Le candidat pourra ainsi prouver que c'est lui qui fait le travail en non pas l'initiateur ou le vidéoman.	D
La preuve vidéo (de l'intérieur ou de l'extérieur) est obligatoire pour:	D
• Une sortie tête en bas.	D
• Voler à l'aise tête en bas, indépendamment, rester stable devant un sauteur tête en haut.	D
• Voler en arrière, puis immédiatement en avant et s'arrêter brusquement et avec précision.	D
• Apponter tête en bas sur le sauteur tête en haut, sans perte de stabilité.	D
• Voler à sa place devant un sauteur tête en haut, sans tourner l'autour de l'autre.	D
• Contrôler l'espace au moment de la séparation .	D
• La position tête en bas doit être maintenue depuis la sortie jusqu'à la séparation.	D

Restrictions et autorisations

- Le titulaire du brevet FF-E peut sauter en grande formation et avec toutes les personnes brevetées.
- Des sauts sous un angle raide (45° ou plus) et à une vitesse élevée (bras/jambes fermés), sont traités de la même manière que headdown.

Nom et signature de l'initiateur freely

Signature du titulaire

Déclare que le titulaire a accompli les conditions du brevet.

Déclare de se conformer aux conditions et restrictions du brevet.

FWCP

route de la Sauvenière, 122
4900 Spa

info@fwcp.site
www.fwcp.site

Brevet Freefly: FF-F Initiateur FreeFly	
Nom et prénom:	_____
Drop zone:	Nombre de sauts:

Conditions

Au moins 500 sauts de freefly.	D
Etre proposé par la fédération belge de parachutisme.	D
Le candidat doit posséder suffisamment de connaissance générale de tous les aspects du sport et doit posséder un talent didactique pour donner des briefings.	D
Il doit réussir les tests de briefing et de débriefing.	D
Il doit remplir les conditions du brevet FF-E	D
Il doit recevoir un briefing concernant l'attribution des brevets FF-A à FF-E.	D
Il doit maîtriser les positions tête en haut et tête en bas.	D
Pendant les 12 mois précédents, il n'a pas présenté de saut d'examen pour obtenir le brevet FF-F.	D
La preuve vidéo doit être filmée de l'extérieur, pas de l'intérieur.	D
Le saut d'examen doit être annoncé à l'avance.	D
Le jugement du saut est fait par au moins deux juges officiels freefly.	D
Toutes les figures demandées doivent être accomplies en un saut, dans l'ordre prévu. Le candidat peut choisir son examinateur. S'il ne réussit pas du premier coup, il a droit un unique second saut (re-jump). Chaque saut commence avec un exit détaché où le candidat quitte l'avion 1 seconde plus tard que le examinateur.	D
• "Spock" sur l'examineur.	D
• Une transition tête en bas à tête en bas de 360°, à choisir.	D
• "Joker" sur l'examineur.	D
• Une prise de main à main avec l'examineur, tous deux tête en haut.	D
• Une prise de main du candidat au pied de l'examineur, tous deux tête en haut.	D

Restrictions et autorisations

- Le titulaire du brevet FF-F peut délivrer les brevets FF-A à FF-E.
- Le titulaire doit assister aux week-ends de stage de freefly.
- Le titulaire doit maintenir le système des brevets quand c'est nécessaire.

Nom + signature BFP

Nom+ signature du titulaire

Nom+ signature juge officiel freefly

Nom+ signature juge officiel freefly

FWCP
route de la Sauvenière, 122
4900 Spa

info@fwcp.site
www.fwcp.site

Annexe D

Brevet Instructeur CSC (détail)

Etre reconnu instructeur de la FWCP .

Connaissance théorique de la matière à enseigner à l'élève (nombre de sauts minimum, les différentes sorties, les épreuves, les positions de chute, les gestes pratiqués en AFF, etc...)

Avoir les capacités pédagogiques nécessaires et la capacité de faire apprendre à l'élève.

Travail au sol : simulations des sorties + explications y afférentes.
 positions de chute, travail sur la « planche », les gestes « AFF »
 de correction.
 changements de positions pour – ralentir – accélérer – avancer –
 reculer.
 lecture (s) de l'altimètre.
 position correcte de la dérive et prise d'axe.

Le Saut TEST : (celui-ci sera réalisé individuellement avec au minimum un instructeur AFF).

- Sortie libre, le candidat instructeur CSC (I.CSC) en piqueur.
- L'examineur (AFF) joue le rôle de l'élève CSC.
- L'ICSC rectifie la position de « l'élève » + gestes nécessaires, éventuellement par effet « miroir ».
- L'ICSC ralentit, « l'élève » doit suivre ; si « l'élève » ne réussit pas, l'ICSC doit montrer et corriger.
- L'ICSC recule, « l'élève » avance.
- L'ICSC vérifie que « l'élève » apponte correctement et corrige le cas échéant.
- L'ICSC vérifie que « l'élève » lit son altimètre et est conscient de son altitude.
- L'ICSC vérifie que « l'élève effectue correctement sa dérive après prise d'axe.
- L'ICSC débriefe son « élève ».

Le saut est filmé par l'instructeur AFF au moins.

En cas d'échec du saut « test », un deuxième saut « test » sera réalisé.

En cas d'échec supplémentaire, le candidat instructeur CSC devra représenter le saut « test » après un délai d'un mois minimum.

ANNEXE E

CSC Guide Lines FWCP

Préambule :

➤ Le nombre de sauts minimum à effectuer est de 4 pour obtenir cette qualification et pouvoir sauter à plusieurs. Plus de 4 sauts peuvent être nécessaires pour que les objectifs de la sécurité en chute soient acquis.

- Les objectifs définis dans ce guide line ont déjà été abordés lors de la formation AFF. La

redite de ces informations ne peut qu'être bénéfique pour l'élève.

- Les lignes directrices développées ci-dessous, sont données comme un exemple de

progression, chaque saut pouvant être adapté en fonction de l'instructeur pour autant que les

objectifs soient atteints.

- Tous les sauts nécessitent un briefing, un débriefing avec la vidéo du saut et enregistrement.
- Lors du débriefing, permettre à l'élève d'expliquer son saut.
- Suggérer à l'élève de faire quelques sauts à plat (VR-RW) supplémentaires afin de l'aider à

progresser dans sa technique. Si les déplacements à plats sont bien compris et assimilés, cela

ne sera que plus bénéfique pour les autres type de sauts – FreeFly, Track, Chute assis, ...

1. Objectifs : Amener un parachutiste

- a. À contrôler le matériel qu'il utilise pour effectuer un saut.
- b. Etre prêt et contrôlé à l'embarquement.
- c. Effectuer les derniers contrôles dans l'avion avant de sauter.
- d. Assurer sa sécurité et celle des autres en chute.
- e. Assurer sa sécurité et celle des autres sous voile.

2. Moyens

- a. Minimum de 4 sauts filmés à effectuer avec l'élève CSC.
- b. Définir les objectifs du saut
- c. Briefing du saut à effectuer.
- d. Débriefing après le saut filmé.
- e. Consignes pour le saut suivant.

3. L'Instructeur CSC

L'instructeur CSC indiquera dans le carnet de sauts de l'élève CSC le saut effectué, les commentaires et les consignes pour le saut suivant afin que, le cas échéant, un autre instructeur CSC soit informé de la progression de l'élève. Il remettra également

FWCP

route de la Sauvenière, 122
4900 Spa

info@fwcp.site
www.fwcp.site

la vidéo du saut qui facilitera le briefing du saut suivant par le prochain instructeur.
Enregistrement des vidéos.

4. Objectifs – Contrôles

- a. Matériel : 3 anneaux, Joncs, LOR, Poignées, Réglage des sangles (symétrie), AAD, Pin réserve-principal, Hand Deploy.
- b. Embarquement : Casque, Alti, Lunettes, 3 anneaux, Lor, Jonc, Sangle poitrine, 3 poignées, Jambières
- c. Avant le saut : check 3X3
 - I. Casque – Altimètre - Lunettes - Combi _ 1X3
- II. Boucles : Sangle poitrine - Jambières _ 2X3
- III. 3 Poignées : Hand Deploy – Libération - Réserve (simuler l'action) _ 3X3

5. Objectifs - En chute

- a. Les sorties (accrochées = positionnement des grips)
- b. L'approche
- c. Les niveaux
- d. L'appontage être conscient de l'altitude
- e. La dérive

6. Objectifs - Sous voile

- a. Contrôle voile ouverte : glisseur, pas de twist, complètement ouverte
- b. Vol de la voile : virage gauche et droit plein frein 6 secondes
- c. Visuel sur le trafic
- d. Circuit
- e. Atterrissage

Ces objectifs sous voile ont déjà été vus durant la formation AFF et éventuellement revus lors du cours de pilotage sous voile

Suggestion :

Ajouter un nième saut (saut récompense, laissé à la discrétion de l'instructeur))

Effectuer

- Un saut fun
- Un VR3 : Instructeur CSC, son élève + 1 para ayant obtenu son CSC.

Objectifs du saut VR3

- Mettre les jeunes CSC en configuration à plusieurs
- Gestion du stress à plusieurs
- Être conscient de l'altitude
- Gestion de la dérive
- Circuit sous voile – visuel trafic

Lignes directrices du programme des 4 sauts minimum à l'obtention de la qualification CSC.

*Saut 1 : Découverte

FWCP

route de la Sauvenière, 122
4900 Spa

info@fwcp.site
www.fwcp.site

Objectif : Prise de conscience des déplacements horizontaux et appontage en douceur.

Sortie accrochée, instructeur flotteur – élève piqueur

L'instructeur reste, dans la mesure du possible, dans la zone de confort de l'élève.

Lecture alti entre chaque figure ou déplacement (conscience de l'altitude à tout moment du saut)

Break donné par l'instructeur

Dérive suivie et filmée

*Saut 2 : Progression

Objectif : S'assurer que les consignes du débriefing précédent sont comprises et appliquées

Sortie accrochée, instructeur piqueur – élève flotteur (positions de sortie données par l'élève)

L'instructeur reste dans la zone de confort de l'élève.

Lecture alti entre chaque figure ou déplacement (conscience de l'altitude à tout moment du saut)

Break donné par l'élève

Dérive suivie et/ou filmée

*Saut 3 : Niveaux

Objectif : Apprendre à gérer les niveaux (cambrier-dé cambrier-coudes)

Sortie libre 1", instructeur flotteur – élève piqueur

L'élève rejoint l'instructeur en piquant pour se mettre à niveau et avancer vers lui

L'instructeur compense légèrement (avant-arrière).

No contact +/- 1 mètre

Lecture alti entre chaque figure ou déplacement (conscience de l'altitude à tout moment du saut)

Break donné par l'élève

Dérive suivie et/ou filmée

*Saut 4 : Condensé

Objectif : Correction des écarts et appontage en douceur

Sortie libre, instructeur piqueur – élève flotteur (positions de sortie données par l'élève)

L'instructeur compense légèrement (avant-arrière-haut-bas).

Lecture alti entre chaque figure ou déplacement (conscience de l'altitude à tout moment du saut)

Break donné par l'élève

Dérive suivie et/ou filmée

Saut Récompense

FWCP

route de la Sauvenière, 122

4900 Spa

info@fwcp.site

www.fwcp.site

Objectif : Suivant le choix du saut

1. *Saut fun : s'amuser, conscientiser l'élève sur ses erreurs et progrès à faire.*
2. *Saut VR3 : s'amuser et mettre l'élève en condition de sauts à plusieurs*

Saut Fun : L'élève choisi les exercices et fait le débriefing

Saut VR3 : L'instructeur donne

- le briefing du saut
 - les positions en sortie,
 - les figures à réaliser
 - l'altitude du break.
 - qui fera le break

Participants :

1. l'instructeur,
2. l'élève,
3. +
 - un chuteur confirmé, ou
 - un élève CSC qui vient de terminer le cours CSC
 -

Débriefing et sensations du saut par chaque participant.

ANNEXE F

Programme de Progression pour la pratique de la Wingsuit à la FWCP

Préambule : Ce document est une traduction en français du document « VVP Wingsuit Progressie Programma », version 1 de Juillet 2016, rédigé par Benoit Syben, qui a donné son accord à Olivier Ferry pour traduire le document original en français. Il s'agit de la Version 3 du document ; une barre en marge à gauche permet de mettre en évidence les mises à jour.

Règles générales et recommandations

Cours d'initiation à la Wingsuit / Wingsuit First Flight Course (FFC)

Un cours d'initiation à la Wingsuit (**First Flight Course / FFC** en anglais) doit être donné par un instructeur Wingsuit reconnu par la FWCP.

Le FFC doit être préparé conformément à la méthode de formation du fabricant (Phoenix-Fly, Squirrel, Intrudair...) et doit aborder les points suivants :

- Théorie et connaissance du matériel
- Briefing et préparation du saut
- Sortie de l'avion
- Navigation durant le vol en Wingsuit
- Poignée témoin et ouverture de la voile principale
- Procédures d'urgence en chute libre et sous voile
- Évaluation par le coach / initiateur de la réussite du FFC

Matériel

L'équipement suivant **est recommandé** lors des vols en Wingsuit :

- Altimètre, au poignet / à la main pour les premiers sauts
- Altison
- Casque, ouvert ou intégral
- AAD (Vigil, Cypress, Mars, ...)
- Une voile principale avec 7 caissons, de forme rectangulaire
- RSL / Skyhook
- Une drisse d'extraction allongée (longueur de 9 pieds / 2,8 mètres, longueur mesurée entre la pince de fermeture et le point d'ancrage de l'extracteur)

L'équipement suivant **N'EST PAS AUTORISÉ** lors des vols en Wingsuit :

- Extracteur de type « Pull-out » (jetable uniquement)
- Extracteur pliable avec un système de « ressort/élastique »
- Vieux harnais avec l'extracteur monté au niveau d'une jambière
- AAD mécanique (FXC)

L'équipement suivant **EST FORTEMENT DÉCONSEILLÉ** lors des vols en Wingsuit :

- Une voile principale de forme elliptique

FWCP

route de la Sauvenière, 122
4900 Spa

info@fwcp.site
www.fwcp.site

Ordre de sortie et position du corps

Les Wingsuiters sont toujours les derniers à sortir de l'avion, y compris en présence de parachutistes réalisant un saut de type « High Pull ». Le danger si un parachutiste sans Wingsuit sort après un Wingsuiter est qu'il percute directement le Wingsuiter lors de son vol.

À la sortie de l'avion, la Wingsuit doit rester complètement fermée, aile de jambe et ailes de bras comprises, le parachutiste en position cambrée avec les bras croisés, jusqu'à ce que vous soyez à l'écart de l'avion (environ une à deux secondes après la sortie).

D'autres types de sortie, par exemple sur la tranche, peuvent être enseignées et pratiquées une fois que la sortie classique « cambrée + bras croisés » est bien maîtrisée.

Navigation et ouverture

Un saut en Wingsuit doit être effectué en connaissant la direction du vent dominant, la direction et le sens du largage ainsi que l'emplacement prédéterminé pour l'ouverture de la voile principale. Le plan de vol de chaque groupe de Wingsuiters doit être communiqué au Pilote avant chaque décollage.

Pour éviter de potentielles collisions avec d'autres parachutistes sous voile, il n'est pas autorisé de survoler l'axe de largage avec une Wingsuit. Cette zone est appelée la NO FLY ZONE.

En aucun cas, une Wingsuit ne doit s'approcher d'une voile ouverte pendant le vol. Des exceptions telles que des sauts XRW (X pour « Cross » Relative Work) peuvent être envisagées avec la permission du Directeur Technique et des parachutistes impliqués.

Les 25 premiers sauts en Wingsuit ne peuvent être effectués qu'avec un ciel dégagé ou peu de nuages (soit un Sky Cover de 0/8 voire 1/8 oktas), ce qui permet une bonne vision du sol durant le vol. En cas de doute vérifier avec le Directeur Technique et/ou le Pilote.

À partir du 26^{ème} saut, les sauts en Wingsuit peuvent être effectués avec des nuages, tant que la couverture du ciel (Sky Cover) est de 4/8 oktas maximum.

Il n'est donc pas possible de voler en Wingsuit avec un ciel couvert (Sky Cover supérieur ou égal à 5/8 oktas). Toutefois, des exceptions peuvent être envisagées avec l'autorisation du Directeur Technique.

Hauteur d'ouverture

Après un FFC réussi, il est recommandé d'effectuer au moins 3 à 10 sauts en Wingsuit en solo, tout en pratiquant les compétences nouvellement acquises.

Pour les 25 premiers sauts en Wingsuit, la hauteur minimale recommandée à laquelle un Wingsuiter doit se trouver sous une voile fonctionnelle (voile principale ou voile de réserve) est de **1050 mètres / 3500 pieds**.

Le Wingsuiter doit ajuster la hauteur de déploiement de sa voile principale en fonction de son matériel, afin de ne pas ouvrir trop haut ou trop bas.

À partir du 26^{ème} et jusqu'au 100^{ème} saut en Wingsuit, la hauteur minimale recommandée à laquelle un Wingsuiter doit se trouver sous une voile fonctionnelle (voile principale ou voile de réserve) est de **850 mètres / 2700 pieds**.

Lors d'un changement de Wingsuit, notamment lors du passage à une Wingsuit plus grande, la hauteur d'ouverture doit être **adaptée** pour pallier aux éventuels problèmes de vol et/ou de déploiement de la voile principale.

La hauteur d'ouverture maximale à laquelle un Wingsuiter doit se trouver sous une voile fonctionnelle (voile principale ou voile de réserve) est de **1500 mètres / 5000 pieds**.

Des exceptions peuvent être envisagées après consultation auprès du Directeur Technique.

Instructeurs Wingsuit de la FWCP et sauts coachés

Afin de promouvoir les compétences de base et la sécurité des vols en Wingsuit, il y a la possibilité de faire des sauts coachés en Wingsuit. Ces sauts peuvent être soutenus par la FWCP et les différents clubs par le biais de subventions.

Ces sauts peuvent être réalisés les personnes suivantes :

- Instructeur Wingsuit reconnu par la FWCP
- Coach en Wingsuit étranger ayant suivi une formation auprès d'un constructeur (Phoenix-Fly, Squirrel, Intrudair...) ou d'un organisme (USPA...), avec l'approbation de la FWCP

La liste des instructeurs Wingsuit de la FWCP est disponible sur le site internet : www.fwcp.site

Les niveaux du Programme de Progression en Wingsuit (PPW)

Le Programme de Progression pour la pratique de la Wingsuit à la FWCP se compose de huit niveaux. La validation des niveaux 1 à 3 est requise pour pouvoir voler en formation, et doit être réalisée par un instructeur Wingsuit reconnu par la FWCP. Les niveaux 4 à 7 sont facultatifs et peuvent être travaillés à volonté.

Si vous souhaitez progresser sans instructeur Wingsuit après le niveau 3, il est recommandé d'adopter la méthode de travail suivante : d'abord sauter par groupe de deux Wingsuiters, puis envisager des tailles de groupe plus importantes, jusqu'à un maximum de cinq Wingsuiters, en fonction du niveau de chacun. En fonction de votre progression, vous pourrez alors envisager d'être le leader d'un saut.

Lors du travail d'un niveau, le groupe doit être de deux Wingsuiters maximum. Une fois le niveau atteint, la taille du groupe peut être progressivement augmentée.

Durant les sauts de progression, aucun exercice ne doit être réalisé en dessous de **1800 mètres / 6000 pieds**. Avec chaque nouveau niveau, l'instructeur devra briefer son élève, le guidera durant le vol, et fera un débriefing après le saut.

Niveau 1 – Vol à niveau, monter et descendre (obligatoire pour les sauts en formation wingsuit)

L'instructeur explique les positions du corps et les techniques adéquates pour réussir ce niveau. L'élève suit le coach dans une série de mouvements de montée et descente.

Niveau 2 – Vol à niveau, freiner et accélérer (obligatoire pour les sauts en formation wingsuit)

L'instructeur explique les positions du corps et les techniques adéquates pour réussir ce niveau. L'élève suit l'instructeur à travers une série de mouvements de freinage et d'accélération.

Niveau 3 – Vol relatif (obligatoire pour les sauts en formation wingsuit)

L'élève répète les positions du corps et les techniques adéquates pour réussir ce niveau. L'élève continue de voler à proximité et relativement à côté de l'instructeur durant une série de mouvements improvisée dans les trois dimensions de l'espace.

Niveau 4 – Vol de performance

L'élève est briefé sur les différentes techniques nécessaires pour atteindre le maximum de temps de chute libre, de distance ou de vitesse d'avance horizontale durant un vol.

Niveau 5 – Tonneaux

L'élève est briefé sur les techniques nécessaires pour faire un tonneau (un tour complet selon l'axe de roulis) tout en préservant le cap et l'orientation du vol.

Niveau 6 – Vol sur le dos / Backfly

L'élève est briefé sur les techniques nécessaires pour faire une sortie backfly et les transitions ventre / dos (et vice-versa) durant le saut, tout en conservant le cap et l'orientation du vol. L'élève doit être suivi pendant le saut par un leader qui doit déterminer un plan de vol. Pour les sauts en solo backfly, l'élève peut voler un maximum de cinq secondes consécutives sur le dos, avant de revenir à un vol sur le ventre.

Niveau 7 – Vol sur le dos avancé / Backfly avancé

L'élève est briefé sur les techniques nécessaires pour faire un vol sur le relatif à un autre Wingsuiter. Il s'agit de pouvoir voler sur le dos et de monter, descendre, accélérer ou freiner par rapport à un autre Wingsuiter. L'élève doit être suivi pendant le saut par un leader qui doit déterminer un plan de vol. Pour les sauts en solo backfly, l'élève peut voler un maximum de cinq secondes consécutives sur le dos, avant de revenir à un vol sur le ventre.

Catégorie d'une Wingsuit / passage à une catégorie supérieure

La catégorie d'une Wingsuit doit correspondre au niveau d'expérience du parachutiste qui la pilote. On distingue trois catégories :

- Catégorie 1 (Débutant / rookie)
- Catégorie 2 (Intermédiaire)
- Catégorie 3 (Expert / avancé)

Une liste à jour de toutes les Wingsuits disponibles par catégorie est disponible en ligne sur : <http://paralog.net/ppc/suits.php>

Pour chaque Wingsuit utilisée, il est recommandé d'avoir au minimum le nombre de sauts préconisé par les constructeurs. Une liste non-exhaustive des Wingsuits disponibles sur le marché, avec leur catégorie correspondante et le nombre de sauts préconisé, se trouve en Annexe 1.

Le passage à une Wingsuit de catégorie supérieure (respectivement catégorie 1 vers 2, ou catégorie 2 vers 3) doit se faire après approbation d'un instructeur Wingsuit reconnu par la FWCP. L'évaluation se fera :

- Après visionnage de vidéos de plusieurs sauts représentatifs (vols en petite formation avec une Wingsuit catégorie 1 par exemple)
et/ou
- Après un ou plusieurs sauts coachés avec un instructeur Wingsuit

C'est au Wingsuiter désireux de passer à une Wingsuit de catégorie supérieure de soumettre sa demande auprès d'un instructeur Wingsuit reconnu par la FWCP, avec suffisamment d'éléments parmi la liste énoncée ci-dessus : vidéos de sauts en formation ou de sauts coachés.

Notamment, un critère déterminant pour le passage d'une Wingsuit de catégorie 1 à 2 est que le Wingsuiter puisse tenir une position fixe dans une formation tout au long d'un vol. Il s'agit d'un exercice complet qui demande :

- Une sortie d'avion correctement exécutée
- Une position de vol correcte (pas de bras pliés par exemple)
- Une approche douce et contrôlée du groupe et/ou du leader du vol
- Une position fixe et constante durant le vol par rapport aux autres Wingsuiters
- Une bonne séparation avant ouverture du parachute

Fabricant	Wingsuit	Nombre de sauts minimum recommandé par le fabricant
Phoenix-Fly	Shadow	0 saut
	Phantom	0 saut
	Magister	35 sauts
	Havok Carve	50 sauts
	Strix	125 sauts
	Rafale	200 sauts
	Sukhoï	250 sauts
	Sukhoï Competition	250 sauts
Squirrel	Sprint	0 saut
	Güs	0 saut
	Swift 4	5 sauts
	Funk 3	50 sauts
	ATC 3	75 sauts
	Freak 4	175 sauts
	Colugo 4	175 sauts
	Corvid	175 sauts
	C-Race	200 sauts
	C-Race +	200 sauts
	Aura 4	200 sauts
	Intrudair	Piranha 4
Barracuda Freestyle 2		"Level 3", estimé à 50 sauts
Barracuda 3		"Level 3", estimé à 50 sauts
Barracuda Power 2		"Level 4", estimé à 125 sauts
Barracuda Power +		"Level 5", estimé à 200 sauts
RS BASE		"Level 5", estimé à 200 sauts
Airglide	Falcon 2	0 saut
	Twist 3	30 sauts
	Inspire 2	80 sauts
	Rogue	100 sauts
	Otter	150 sauts
	Rage	150 sauts
	Baza	Neos
Stark		30 sauts
Raven		200 sauts
Shaman		300 sauts
TonySuits		Colibri
	Tri-Bird	? estimé à 30 sauts
	PIPER	? estimé à 50 sauts
	Gnar Bird	? estimé à 75 sauts
	R3	? estimé à 125 sauts
	Foghead 3	? estimé à 175 sauts
	JNite	? estimé à 250 sauts
	JEDEI 2019	? estimé à 250 sauts

Annexe G

Manuel de chute libre avec caméra

Préambule

Ce manuel a été profondément inspiré et traduit en partie à partir des manuels de la fédération britannique et de la fédération australienne de parachutisme.

British Skydiving - Camera Manual

<https://britishskydiving.org/wp-content/uploads/2019/05/Camera-Manual.pdf>

Australian Parachute Federation Ltd - Camera Flying Guide

https://www.apf.com.au/ArticleDocuments/836/Camera_Flying_Guide.pdf.aspx?Embed=Y

Introduction

Le but de ce document est de sensibiliser les parachutistes aux risques liés aux sauts avec caméra embarquée. Il parcourt les notions de sécurité et les procédures d'urgence afin de réduire ces risques.

Note : *Les informations disponibles dans ce document sont destinées aux parachutistes confirmés remplissant déjà les critères obligatoires nécessaires aux sauts avec caméra.*

Sauter avec une caméra n'est pas anodin et doit suivre une profonde réflexion en amont.

"Tout le monde n'est pas apte à sauter avec des caméras, même après plusieurs centaines de sauts".

Prérequis de la FWCP pour sauter avec une caméra

- Brevet C (200 sauts + examen théorique)
- Un casque doté d'un système de libération est obligatoire si le casque présente la moindre aspérité ou point d'accrochage.
- Altimètre sonore obligatoire

Qui peut enseigner les procédures d'urgence ?

Avant de sauter avec une caméra, il est important de suivre un briefing auprès d'une personne qualifiée et ce manuel peut être utilisé comme support. La sécurité est l'axe

FWCP
route de la Sauvenière, 122
4900 Spa

info@fwcp.site
www.fwcp.site

central utilisé lors d'un tel briefing ! Les personnes qualifiées pour donner ce briefing sont :

- Directeur technique
- Moniteur complet
- Instructeur vidéoman possédant une connaissance approfondie du matériel vidéo, d'atterrissages hors-zone et de ce manuel vidéo.

Objectifs du briefing

- Sensibiliser et informer sur les systèmes de montage de caméra sur un casque
- Développer la connaissance de l'élève et lui apprendre les compétences nécessaires
- Montrer et informer les erreurs et incidents possibles liés au vol avec caméra
- Informer et faire pratiquer les procédures d'urgence
- Entraîner l'élève par l'exemple visuel et interactif
- Remplir le carnet de sauts de l'élève stipulant qu'il a reçu le briefing et l'a assimilé

Section 1 : Conscience des risques

Filmer et/ou prendre des photos de parachutisme peut être amusant, gratifiant et peut même s'avérer être un des meilleurs moyens de progresser et d'apprendre grâce aux débriefings des images après un saut. Gardez à l'esprit que *l'utilisation du matériel vidéo doit être la dernière des priorités* lorsque vous vérifiez votre matériel.

Il est recommandé d'allumer votre caméra avant votre mise en porte pour vous donner le temps de vous concentrer mentalement sur votre saut sans la charge cognitive liée à votre matériel vidéo. Pendant tout le reste du saut en passant par la voile, l'atterrissage et votre retour au hangar, *restez concentré et conscient de votre environnement !*

Beaucoup d'incidents ont eu lieu et ont encore lieu suite à des ouvertures basses dans le but de capturer l'instant ou pour faire un grip pour la vidéo. Il y a aussi eu des collisions sous voile et des atterrissages hors zone à cause du champ de vision réduit à cause de caméras. Il est primordial de ne pas se focaliser sur un point précis pour vos images (tunnel vision). Posez vous la question de savoir si voler avec une caméra pour un saut trop ambitieux est une bonne idée même si vous avez de l'expérience.

Nous sommes avant tout des parachutistes et, ensuite, des vidéastes. Il est important de rester conscient des autres parachutistes, de la zone de posé, du circuit et de notre altitude.

Section 2 : Le casque

Le casque est la base de l'outil de travail du vidéaste ! Il est la fondation qui permettra d'accroître la qualité des images et la sécurité du parachutiste. Prenez en considération les points suivants lorsque vous choisissez votre casque.

2.1 Le système de libération

1. Un système de libération est *obligatoire* pour sauter avec une caméra.
2. Comment fonctionne ce système ? Libérez votre casque au sol et rassemblez le système pour réellement comprendre son fonctionnement.
3. Le système de libération sera idéalement placé sur la mentonnière car il est facilement localisable en situation d'urgence et risque très peu d'être accroché par les éleveurs.
4. Le système doit être fermement monté sur le casque pour éviter tout déclenchement intempestif.

2.2 Taille adaptée

Le casque sera idéalement adapté à votre tour de tête pour éviter tout tremblement ou secousse. En plus d'obtenir de meilleures images, les risques de blessure au niveau du cou sont potentiellement réduits lorsque de lourdes caméras sont montées. Une mentonnière dure permet, par ailleurs, de solidariser davantage le casque sur votre tête.

Note : certains professionnels vidéastes dans le parachutisme conseillent d'acheter un casque une taille en dessous de sa propre taille de casque. Avant tout achat, essayez le casque ou un casque de la même taille pour vous assurer qu'il sera bien adapté.

2.3 Altimètre auditif

L'utilisation d'un altimètre auditif est très obligatoire pour chaque type de saut avec une caméra. C'est une aide précieuse, voire indispensable, pour aider chaque vidéaste à garder conscience de l'altitude malgré les distractions liées à la prise d'image en chute.

2.4 Forme et conception du casque

La forme du casque est un facteur important et plusieurs constructeurs ont créé des modèles dédiés à l'utilisation de caméras. Les casques d'apparence "carrée" réduisent considérablement les risques d'accroche de suspenste ou de drisse dans les caméras.

Dans le même ordre d'idée, un système de libération ne donne pas carte blanche à tout système de montage de caméra et tout doit être mis en œuvre par le

parachutiste pour réduire au maximum les risques d'accroche que présente son casque. De nombreuses solutions existent et continuent d'être inventées grâce, notamment, à la démocratisation des imprimantes 3D. Il est plus que jamais possible de créer un "setup" vidéo présentant peu ou pas de prééminence capable d'accrocher des suspentes ou drisses.

Voir la Section 4 pour plus d'infos sur le "setup"

Section 3 : Modèles de caméra/appareil photo

3.1 Action cams

Les petits modèles de caméra dédiés aux sports (ou action cams) sont les modèles recommandés pour vos premiers sauts en tant que vidéaste. Leur simplicité, taille et poids en font les candidats idéaux pour apprendre et se forger une expérience en minimisant les risques liés à leur utilisation.

3.2 Reflex et autres gros appareils

Les appareils photo reflex/hybrides et autres matériel imposant sont, idéalement, réservés aux parachutistes qui ont au grand minimum 100 sauts vidéo et démontrent une capacité et une expérience indiscutable à l'utilisation d'une caméra unique en chute libre.

3.3 Taille et poids de la caméra

Le poids total de votre casque est un point important car du matériel lourd peut infliger de sérieuses blessures lors de l'ouverture au niveau du cou. Aussi, l'encombrement et la taille du matériel embarqué sur un casque présentent des risques d'accroche des suspentes/drisses ainsi que des risques de choc lors de mises en porte ou d'embarquement dans l'avion (*Voir point 2.4*).

3.4 Simplicité

Votre matériel est une distraction supplémentaire avant et pendant votre saut. Plus le modèle est simple à utiliser, plus vous pourrez vous concentrer sur votre saut (*Voir point 3.1*)

3.5 Utilisation prévue

Est-ce que le "setup" utilisé est adapté au saut prévu ? Est-ce que l'utilisation de mon matériel semble présenter un risque de sécurité ? Pour la plupart des parachutistes et pour la plupart des sauts, embarquer une simple et unique action cam sera suffisant.

Voir la Section 4 pour plus d'infos sur le "setup"

Plus la configuration de votre casque est légère et simple, plus sécurisé sera votre saut !

3.6 Distractions

Réduisez au minimum les distractions possibles impliquées par votre système de caméras :

- Est-ce que la caméra est dans mon champ de vision ?
- Ma caméra m'empêche-t-elle d'effectuer les procédures d'urgence ?

Veillez à pratiquer vos procédures d'urgence (libération du casque, libération de la voile principale et déploiement du parachute de secours) avec votre casque configuré sur la tête et déterminez qu'il ne vous gêne aucunement pour effectuer toutes ces procédures.

Section 4 : Configuration ou "setup"

Il y a plusieurs facteurs à prendre en considération lorsque vous montez une caméra sur votre casque ou sur votre corps. Envisagez toutes les options possibles et prenez le temps de les analyser pour trouver le montage présentant le moins de risques.

4.1 Emplacement

- Est-ce que l'emplacement de la caméra est à l'abri d'accroche potentielle et l'angle de la caméra est-il correct à cet emplacement ?
- Est-ce que la caméra va rendre délicate ou inconfortable mon déploiement ? Particulièrement important pour l'utilisation de Hand cams.
- Est-ce que j'ai accès facilement à *toutes* mes poignées ?
- Mon matériel peut-il affecter mon champ de vision ?
-

4.2 Risques d'accrochage

Comme vu dans les précédents points, le risque d'accrochage est un risque omniprésent lorsqu'on utilise une ou plusieurs caméras en chute. Voici quelques conseils pour réduire au maximum les risques engendrés par un casque vidéo :

- Investissez dans des options de montage de caméra dédiées à la vidéo (*Voir point 2.4*) et soyez en constante recherche d'optimisation de votre "setup"
- Passez une suspente, cordelette, drisse sur votre casque et constatez les points d'accrochage et tentez de trouver des solutions pour que ces points disparaissent.
- Monter une plaque ou une caméra sur votre casque avec des matériaux comme de la mousse collante ou des vis en nylon au lieu de vis en métal est un moyen de réduire l'impact que peuvent avoir des accrochages sur vos caméras.
-

4.3 Sécurité du montage

Assurez-vous que le montage du matériel est suffisamment sûr pour ne pas se décrocher intempestivement en chute et provoquer un danger pour les personnes et le matériel au sol. Assurez-vous aussi que ce montage soit tout de même sujet à casser sous une forte tension en cas d'accrochage dans les suspentes ou dans la drisse d'un extracteur.

4.4 Démontage de la caméra

Lorsque vous ferez des sauts qui ne requièrent pas de caméra, il sera très utile de pouvoir facilement enlever cette dernière ou de posséder un casque sans caméra pour ne pas vous encombrer inutilement d'un risque d'accrochage. Aussi, un setup modulaire vous permettra d'adapter votre casque au mieux à chaque situation et ainsi réduire au maximum les risques liés à son utilisation.

Section 5 : Accessoires

Certains accessoires peuvent s'avérer très dangereux pour les parachutistes notamment par une augmentation du risque d'accrochage. Chaque accessoire doit être envisagé avec la plus grande précaution et en accord avec votre DT. Votre DT peut avoir besoin de l'avis d'un vidéaste parachutiste expérimenté.

Ring sight

Le ring sight est un dispositif permettant de viser et cadrer très précisément. Il ne devrait être utilisé que par des vidéastes déjà très expérimentés et parfaitement conscients des risques liés à un tel dispositif.

Voici une liste non exhaustive de risques liés à l'utilisation du Ring sight :

- accroche et emmêlement avec une commande de frein
- Tunnel vision accentuée
- Dégradation de la visibilité
- Risque d'accrochage avec l'extracteur si le système est fixé de son côté ainsi que risque d'accrochage dans les suspentes

Il est fortement recommandé que tout accessoire supplémentaire attaché au casque soit désolidarisable sous une certaine tension (des vis en nylon sont, par exemple, recommandées pour le montage d'un ring sight).

Il est aussi recommandé de bien étudier le montage d'un dispositif comme le ring sight pour exposer le moins possible ce dernier aux risques d'accroche et de scier au plus court les tiges de montage lorsque la position finale a été établie et montée.

Section 6 : Déploiement du parachute

Les caméras impliquent un gain de poids sur la tête. Il en découle une augmentation du risque de blessures au niveau du cou. Il est recommandé d'embarquer uniquement le strict nécessaire et d'optimiser son setup pour qu'il soit le plus léger possible.

6.1 Ailes

Il est conseillé de suivre un briefing avant de sauter pour la première fois avec une combinaison ou veste munie d'ailes auprès d'un parachutiste expérimenté dans cette discipline. Le briefing doit aborder les points suivants :

- S'assurer que l'espace entre l'aile et son point d'attache ne permette pas à l'extracteur de passer au travers
- S'assurer d'un mouvement ample et exagéré ne passant pas par l'espace entre l'aile et son point d'attache pour atteindre sa poignée de déploiement
- S'assurer que l'aile ne soit pas trop large ou molle pour attraper l'extracteur lors de la phase d'ouverture
- S'assurer que les boucles de mise sous tension des ailes soient portées au-dessus des gants pour être enlevées rapidement en cas d'urgence et pouvoir attraper les élévateurs/poignées librement.

Note : Des mouvements de déploiement au sol doivent être effectués au sol pour renforcer les points cités ci-dessus.

Il est aussi recommandé d'effectuer un premier saut avec des ailes en solo et sans caméra pour s'habituer au vol avec les ailes et surtout effectuer plusieurs poignées témoin. Évidemment, un tel saut ne doit pas être un saut à basse altitude et devrait s'effectuer à 4000m.

Lors de la phase d'ouverture, l'aile du bras libre l'empêche de s'étendre pour effectuer un mouvement normal de déploiement. Une des façons d'éviter que ce bras conserve une aile gonflée générant une rotation est de placer son coude contre le torse repliant ainsi cette dernière. Une autre manière est d'effectuer un mouvement symétrique d'ouverture avec les 2 bras en accentuant la cambrure en levant le menton pour ne pas piquer.

6.2 Extracteur et drisse

L'utilisation d'une drisse allongée et d'un extracteur plus large diminue les risques de tremblement ou d'hésitation de l'extracteur lors du déploiement lorsqu'on vole avec des ailes.

6.3 Position de la tête à l'ouverture

Le vidéaste devra lever la tête pour regarder l'horizon lors de l'ouverture et ainsi favoriser une position naturelle pour supporter au mieux la décélération de l'ouverture. Particulièrement en cas d'ouverture sèche.

Si la tête est trop inclinée vers le bas, une ouverture sèche tirera sur les épaules vers l'arrière infligeant un coup brutal sur le cou du vidéaste. Ce coup sera accentué par le poids du matériel vidéo présent sur le casque causant souvent de graves blessures.

6.4 Voile

Les risques liés à l'utilisation de caméra peuvent être mitigés par une voile adaptée. Plus votre setup est lourd, plus il sera recommandé d'utiliser une voile docile et grande. Des twists relativement anodins sans caméra peuvent vite devenir un enfer avec un casque vidéo.

Ne regardez jamais le déploiement de votre parachute jusqu'à ce qu'il soit complètement ouvert. Le regarder augmente le risque d'accrochage de suspentes dans votre casque et favorise les mauvaises ouvertures

Rangez méticuleusement l'excès de suspente de vos demi freins pour éviter l'accrochage à l'ouverture. Redoublez d'attention sur votre gear check notamment au niveau des pins, des loops et de votre poche d'extracteur. Une ouverture intempestive lorsque vous êtes en step vidéo peut causer un accident fatal pour tout l'avion et ses passagers.

Section 7 : Procédures d'urgence

Il est important d'être totalement à l'aise avec ses procédures d'urgence "normales" sans caméra avant de commencer à envisager de sauter avec une caméra. Dans chaque situation, différents facteurs peuvent intervenir. Il faut donc considérer que chaque procédure d'urgence est unique et doit être traitée en conséquence. Voici une liste de situations qui peuvent arriver lors de l'utilisation de caméra et accessoires.

Note : l'entraînement et les répétitions de procédures au sol sont la clé pour vous donner les meilleures chances de bien réagir en situation réelle !

Lorsque vous décidez d'effectuer une procédure d'urgence, vous devez toujours vous assurer d'avoir suffisamment d'altitude pour libérer et déployer votre parachute de secours.

7.1 Extracteur/drissé emmêlé dans le casque

Essayer de démêler une drisse dans le casque risque de vous prendre énormément de temps précieux et d'altitude. Voici quelques scénarios probables :

- Un essai de démêlage, si c'est un échec, libérez le casque. Si la voile principale se déploie, vérifiez qu'elle est bien ouverte, non endommagée et contrôlable. En cas de malfonction, entamer la procédure d'urgence habituelle.
- Le parachute principal ne se déploie pas et est en torche étranglé par le casque, entamer la procédure d'urgence habituelle.
-

7.2 Atterrir dans l'eau avec un casque vidéo

Lors d'un atterrissage involontaire dans l'eau, il est recommandé de libérer un casque vidéo pouvant présenter plusieurs points d'accrochage rendant dangereuse la séparation avec son matériel.

Section 8 : Filmer un tandem

Lorsqu'un parachutiste souhaite filmer des tandems, il lui est conseillé de s'adresser à un DT pour obtenir des conseils et ensuite pourra commencer à s'entraîner en suivant des tandems sans caméra pour se concentrer sur les sorties, garder un taux de chute adapté et s'écarter lors du déploiement du parachute du tandem. Ces sauts doivent être précédés d'un briefing avec un moniteur tandem. Lorsque le candidat a démontré qu'il était capable de suivre le tandem en toute sécurité, il pourra, alors, filmer de tels sauts.

8.1 Sortie

Le vidéaste devra **savoir exactement comment il va sortir, se mettre en porte/sur le step vidéo**. Idéalement, s'entraîner au sol sur la maquette pour passer en revue chaque détail en gardant une attention particulière sur ses poignées et pins.

Le moniteur tandem et le vidéaste doivent s'accorder et communiquer un maximum sur le **signal de sortie** pour sortir avant le tandem à une distance sécurisée lors du déploiement du drogue. En outre, s'accorder sur les signaux en chute du moniteur pour indiquer la distance par rapport à la zone de pose peut s'avérer d'une grande utilité.

Restez à tout prix à l'écart du drogue et particulièrement lors de son déploiement. N'approchez que lorsque ce dernier est totalement gonflé. Le drogue peut causer

FWCP

route de la Sauvenière, 122
4900 Spa

info@fwcp.site
www.fwcp.site

d'importantes blessures et provoquer un emmêlage. Si, pour une raison particulière, vous ratez le timing de sortie, attendez 1 à 2 secondes après le saut du tandem pour sauter à votre tour et avoir ainsi une séparation suffisante avec le tandem et son drogue.

8.2 Chute libre

Ne volez **jamais à proximité ou au-dessus du drogue**. N'essayez pas non plus de toucher ce dernier ou sa drisse.

Évitez de voler sous le tandem à tout moment. Une ouverture intempestive s'avérera très probablement fatale pour les 3 parachutistes.

Évitez les grips avec le passager car il ont tendance à vous agripper et ne plus lâcher !

La position idéale est de voler en face ou sur le côté du tandem et légèrement en dessous de leur niveau en les filmant en légère contre plongée.

Imaginez un cône virtuel autour du tandem au-dessus et autour du tandem et du drogue. Ne rentrez jamais dans ce cône !

8.3 Ouverture

Prenez de la distance lorsque le tandem va ouvrir pour éviter tout coup de pied dû à l'effet de balancement résultant de l'ouverture.

Restez visible pour le moniteur à l'ouverture.

Le moniteur tandem doit garder un œil sur la zone de posé et avertir le cas échéant son vidéaste qu'il va ouvrir plus haut pour lui laisser le loisir d'ouvrir aussi plus haut et ainsi pouvoir rentrer sur la zone de posé.

Lorsque le tandem a ouvert, l'idéal est de dériver quelques secondes et d'ouvrir le plus haut possible.

8.4 Atterrissage

Lorsque vous avez atterri, il est facile de perdre conscience d'autres parachutistes qui atterrissent à cause de la concentration sur le tandem dont vous allez filmer l'atterrissage. Restez alerte et conscient de votre entourage !

8.5 Incidents ou situations dangereuses

1. Le tandem est instable à la sortie : gardez vos distances et attendez que le moniteur reprenne la situation en mains.
2. Si, malgré tous vos efforts pour éviter le drogue, vous vous retrouvez dans la zone de lancer du drogue. Faites tout ce qui est en votre pouvoir pour sortir au plus vite de cette zone !
3. Le moniteur tandem est inconscient en chute : gardez vos distances et observez de loin. Déployez votre parachute à une altitude et une distance sécurisée du tandem.
4. Le drogue est emmêlé au tandem lui-même : n'essayez pas d'aider le tandem. Observez à une distance sécurisée et déployez votre parachute à une altitude suffisante.
5. Vous êtes emmêlé dans le drogue : Soyez conscient que dans ce cas, le moniteur tandem va entamer sa procédure d'urgence qui consiste à déconnecter son RSL, libérer sa voile principale, libérer son drogue, dériver à bonne distance et déployer son parachute de secours. Essayez par tous les moyens de vous libérer du drogue que ce soit avant, pendant ou après la procédure d'urgence du moniteur tandem. Après la procédure de libération du tandem, il est possible que vous soyez emmêlé dans la voile principale du tandem.

Annexe H

Brevet Vidéo Tandem FWCP

Pré requis

Brevet C de la fédération
400 sauts

Épreuve physique

Le candidat devra prouver qu'il est capable de suivre un tandem en toute sécurité de la sortie de l'avion à l'ouverture de *son propre parachute*.

Pour ce faire, il devra être filmé par un examinateur ou un détenteur du brevet vidéo tandem et fournir cette vidéo à un examinateur qui s'assurera des points suivants :

- Sortie à distance du tandem
- Vol à l'écart du drogue durant l'intégralité du saut Aucun passage sous le tandem
- Contrôle total du vol (vol à niveau et prévisible par le moniteur tandem) Écart lorsque le tandem va ouvrir
- Dérive lorsque le tandem a ouvert

Le saut d'examen pratique du candidat s'effectue **avec caméra allumée** et sera toujours précédé d'un briefing de sécurité par le moniteur tandem.

Il est vivement recommandé au candidat de s'entraîner au préalable avec l'accord d'un moniteur tandem pour passer ce saut d'examen.

Le candidat devra, en outre, connaître les procédures d'urgence du tandem (procédures spécifiques au fabricant du matériel, par exemple: UPT Sigma).